



## DÉLIBÉRATION

---

**Conseil départemental  
du 25 mai 2023**

---

### 02 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 9 mars 2023

Rapporteur : M. Florian BOUQUET

**Présent(e)s :**

M. Florian BOUQUET - Président, Mme Loubna KETFI-CHARIF - 3ème Vice-présidente, M. Pierre CARLES - 4ème Vice-président, Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH - 5ème Vice-présidente, M. Sébastien VIVOT - Conseiller départemental, Mme Maryline MORALLET - Conseillère départementale, Mme Françoise MEYNIEL - Conseillère départementale, Mme Samia JABER - Conseillère départementale, Mme Marie-Dominique BELUCHE - Conseillère départementale, M. Emmanuel FORMET - Conseiller départemental

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Hélène IVOL a donné pouvoir à M. Sébastien VIVOT; M. Cédric PERRIN a donné pouvoir à Mme Anaïs MONNIER-VON AESCH; M. Didier VALLVERDU a donné pouvoir à Mme Françoise MEYNIEL

**Absent(e)s :**

M. Ian BOUCARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Bastien FAUDOT, Mme Isabelle MOUGIN, M. Christian RAYOT

VU l'article L.3121-13 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport de M. Florian BOUQUET, Président ;

Après en avoir délibéré :

## **DÉCIDE**

- d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 9 mars 2023 annexé à la présente délibération.

### **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**13 voix pour**

Le Président,



M. Florian BOUQUET



**CONSEIL DÉPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT**  
**Jeudi 9 mars 2023**

Le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, dont les membres ont été dûment convoqués individuellement par écrit le 24 février 2023, s'est réuni le 9 mars 2023 à 9 h 05 à l'Hôtel du Département, Salle du Conseil, 6, place de la Révolution française, à Belfort, sous la présidence de Monsieur Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental.

**Nombre de Conseillers départementaux en exercice : 18**

**Quorum : 10**

**Membres du Conseil départemental :**

M. Florian Bouquet	Président
Mme Marie-Hélène Ivol	1 <sup>ère</sup> Vice-présidente
M. Didier Vallverdu	2 <sup>ème</sup> Vice-président
Mme Loubna Ketfi-Charif	3 <sup>ème</sup> Vice-présidente
M. Pierre Carles	4 <sup>ème</sup> Vice-président
Mme Anaïs Monnier-Von Aesch	5 <sup>ème</sup> Vice-présidente
Mme Marie-France Cefis	Membre de la Commission permanente
M. Sébastien Vivot	Membre de la Commission permanente
Mme Maryline Morallet	Membre de la Commission permanente
M. Ian Boucard	Membre de la Commission permanente
Mme Françoise Meyniel	Membre de la Commission permanente
M. Cédric Perrin	Membre de la Commission permanente
Mme Samia Jaber	Membre de la Commission permanente
M. Bastien Faudot	Membre de la Commission permanente
Mme Marie-Dominique Beluche	Membre de la Commission permanente
M. Emmanuel Formet	Membre de la Commission permanente
Mme Isabelle Mouglin	Membre de la Commission permanente
M. Christian Rayot	Membre de la Commission permanente

**Excusé(e)s ou absent(e)s :**

Marie-France Cefis, absente, a donné pouvoir à Pierre Carles à partir de la délibération n° 1, jusqu'à la délibération n° 23 incluse.

Ian Boucard, absent, a donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif à partir de la délibération n° 1, jusqu'à la délibération n° 16 incluse.

Cédric Perrin, absent, a donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch à partir de la délibération n° 1, jusqu'à la délibération n° 15 puis de la délibération n° 17 jusqu'à la délibération n° 23 incluse. Sans pouvoir pour la délibération n° 16.

Marie-Dominique Beluche, absente a donné pouvoir à Emmanuel Formet à partir de la délibération n° 1, jusqu'à la délibération n° 23 incluse.

Isabelle Mougín, absente, sans pouvoir pour la délibération n° 1.

Françoise Meyniel, absente, sans pouvoir pour la délibération n° 10.

Anaïs Monnier-Von Aesch, absente, sans pouvoir pour la délibération n° 16.

Marie-Hélène Ivol, absente, sans pouvoir pour la délibération n° 19.

**Secrétaire de séance** : Françoise Meyniel

## ORDRE DU JOUR



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 9 MARS 2023

Ordre du jour  
Séance n° 1 de 09/03/2023

### Rapporteur

#### Moyens

1	Nomination du secrétaire de séance	Florian Bouquet
2	Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 15 décembre 2022	Florian Bouquet
3	Modification du tableau des emplois	Florian Bouquet

#### Culture, sport et vie associative

4	Proposition d'appel à projet suite au terme de la Délégation de Service Public avec Pause Nature	Ian Boucard
---	--	-------------

#### Aménagement, développement et partenariats territoriaux

5	Bâtiment d'accueil de DELLE - Concession SODEB - Présentation des comptes d'exploitation définitifs 2020, 2021 et pluriannuels	Pierre Carles
6	Bâtiment d'accueil de DELLE - Concession SODEB - Agrément des cessions des Lots n° 1 et 2	Pierre Carles
7	Bâtiment industriel Aéroparc - ADLER - Concession TANDEM - Présentation des comptes d'exploitation définitifs 2021 et prévisionnels	Pierre Carles
8	Approbation du contrat de plan inter-régional État-Régions relatif au Massif des Vosges pour la période 2021-2027	Maryline Morallet

- |   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| 9 | Evolution du fonds de soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc 2022-2024 : adoption du nouveau règlement d'intervention et de la convention type portant sur le dispositif d'aide aux communes riveraines de l'Aéroparc | Florian Bouquet |
|---|--|-----------------|

---

### Environnement

- |    |   |                  |
|----|---|------------------|
| 10 | Approbation et conclusion du contrat de bassin Allan 2022-2024  | Didier Vallverdu |
| 11 | Convention de partenariat entre le Département du Territoire de Belfort et l'association Balisage 90  | Didier Vallverdu |
| 12 | Appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation de marchés de producteurs locaux en 2023 : approbation du dispositif de soutien et de la convention de soutien à l'organisation de "Marchés du Territoire 2023"   | Didier Vallverdu |
| 13 | Convention de partenariat pour la réalisation du Service d'Assistance Technique - Volet "assainissement collectif" entre le Département du Doubs et le Département du Territoire de Belfort pour la période 2023-2025 | Didier Vallverdu |

---

### Transports et déplacements

- |    |  |                  |
|----|--|------------------|
| 14 | Classement dans le domaine public routier départemental d'un tronçon de voirie communale à Evette-Salbert                                  | Didier Vallverdu |
| 15 | Transfert de la RN 19 - Retrait de la candidature du Département du Territoire de Belfort et abrogation de la délibération du 30 juin 2022 | Didier Vallverdu |

---

### Enfance et famille

- |    |  |                 |
|----|--|-----------------|
| 16 | Approbation du protocole sur le traitement des fugues et incivilités commises par les jeunes accompagnés par le Département, l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ASEA) du Nord Franche Comté, la Commune de Bavilliers, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Franche-Comté, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Territoire de Belfort et le Parquet de la République | Florian Bouquet |
| 17 | Convention constitutive du groupement d'intérêt public : France enfance protégée   | Florian Bouquet |
| 18 | Renouvellement de la convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Belfort (CDAD)  | Florian Bouquet |

- 19 Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté pour le soutien des actions contribuant à la transformation du système de santé

Florian Bouquet

---

**Insertion sociale et professionnelle**

- 20 Adaptation du Fonds de Solidarité Logement (FSL) -  
Modification temporaire des critères du règlement intérieur

Loubna Ketfi-Charif

---

**Motions, questions orales et questions écrites**

(conformément aux articles 9, 10 et 13 du règlement intérieur du Conseil départemental délibéré et voté le 23 septembre 2021)

---

**CD 20230309\_1 – Nomination du secrétaire de séance**

Rapporteur : Florian Bouquet

**Florian BOUQUET** : Bonjour à toutes et à tous, la séance est ouverte. Merci d'être présents à cette séance plénière. Je vous propose de désigner le secrétaire de séance. Selon l'ordre qui avait été déterminé en début de mandat, il revient à Madame Françoise MEYNIEL d'être désignée secrétaire de séance. L'accepte-t-elle ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je fais l'appel.

*Il est procédé à l'appel des présents.*

**Florian BOUQUET** : Bien, le quorum est atteint, on peut donc démarrer en bonne et due forme. Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet, Isabelle Mougin

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS****17 voix pour****CD 20230309\_2 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 15 décembre 2022**

Rapporteur : Florian Bouquet

**Florian BOUQUET** : Bien sûr, il vous revient le soin d'adopter le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 15 décembre dernier. Y a-t-il des questions quant à sa rédaction ? Oui, Christian ?

**Christian RAYOT** : Oui, j'ai relevé une erreur dans le rapport. Dans le volet social, quand on avait voté. Vous mettez que je me suis abstenu, alors que je l'ai voté.

**Florian BOUQUET** : C'est quelle page ?

**Christian RAYOT** : « Convention d'Objectifs et de Moyens avec le Comité Social Départemental ».

**Florian BOUQUET** : Tu as voté favorablement ?

**Christian RAYOT** : Oui.

**Florian BOUQUET** : Ah OK. Je propose à notre service des assemblées de procéder à cette modification. Quelqu'un d'autre a relevé d'autres modifications ? Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le procès-verbal est adopté, je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**18 voix pour**

**CD 20230309\_3 – Modification du tableau des emplois**  
Rapporteur : Florian Bouquet

**Florian BOUQUET** : À présent, il s'agit de la modification du tableau des emplois, parce qu'il y a dans la collectivité des recrutements, des avancements de grade, c'est-à-dire des ajustements qui ont lieu dans l'organigramme avec notamment la création d'emplois liés au Pacte Enfance. Et il y a le Comité Social Territorial qui s'est rassemblé le 1<sup>er</sup> février dernier. Donc toutes les modifications du tableau des emplois sont indiquées dans notre rapport. Est-ce que j'en fais la lecture ? Je pense qu'il n'y en a pas besoin.

Sur la modification du tableau des emplois, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Alors 5 abstentions, 6 avec Monsieur FORMET qui a une procuration. Christian RAYOT s'abstient à propos du tableau des emplois. Je vous remercie. Il y a donc 6 abstentions pour la modification du tableau des emplois.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**12 voix pour**

**6 abstentions** : Samia Jaber, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot

**CD 20230309\_4 – Proposition d'appel à projet suite au terme de la Délégation de Service Public avec Pause Nature**  
**Rapporteur : Ian Boucard**

**Florian BOUQUET** : À présent, dans le chapitre « culture et sport », il y avait une proposition d'appel à projet suite au terme de la Délégation de service public avec Pause Nature qui devait être présenté par Ian BOUCARD. Il faut rappeler que la Délégation de service public, la DSP Pause Nature sur le site du Malsaucy, est arrivée à son terme le 31 décembre dernier. Et il est proposé de lancer un appel à projet pour l'exploitation du site Pause Nature avec le lancement de la saison, c'est-à-dire le 30 avril prochain. Donc l'essentiel, c'est un appel à projet qui porte sur la restauration rapide de qualité accessible au grand public, restauration qualitative, qui permettrait aux usagers de consommer sur place des produits issus de notre terroir.

Au regard du calendrier, on a des animations culturelles, on a des loisirs puisqu'on a des équipements de pédalo et de minigolf. Et c'est aussi le centre qui exploite ces équipements sportifs. Il y a aussi la dotation de matériel sportif inclusif pour vélo avec assistance électrique ou vélo tricycle qui doit permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux pistes cyclables et aux sentiers pédestres aux abords du Malsaucy. Et bien évidemment, il a été demandé à cet établissement d'offrir des moments d'ouverture pendant la saison qui passe, proposer aux usagers du site, que ce soit les joggeurs le matin ou les promeneurs de l'après-midi ou du soir, des boissons chaudes ou autre type de restauration salée ou sucrée. Donc voilà, il vous est proposé de voter les termes de cet appel à projet qui vous sont soumis, et il vous est proposé de conclure ensuite une convention avec le candidat retenu. Il s'agit d'un contrat d'un an, renouvelable deux fois. Vous avez dans le rapport toutes les modalités d'exploitation, tout ce qu'on attend du candidat à la reprise d'exploitation de Pause nature, et le montant indiqué, je le rappelle, dans le cadre d'une DSP et basé sur l'ancien exploitant était de 8 000 euros. Donc voilà. Madame MOUGIN a demandé la parole.

**Isabelle MOUGIN** : Merci, Monsieur le Président. Je note que le délai est assez serré. Est-ce que l'appel à projet est déjà avancé ? Parce que là, le 30 avril, c'est déjà pratiquement demain.

**Florian BOUQUET** : Il a déjà été lancé, il y a déjà eu plusieurs candidats qui se sont manifestés pour avoir des compléments d'information, de manière à répondre le plus vite possible, et on a anticipé le coût. Simplement, juridiquement il nous a demandé de valider les conditions de ce lancement d'appel à projet, et je vous rappelle aussi que le Conseil Départemental a une réflexion importante sur le site du Malsaucy avec une étude à 360 degrés pour explorer toutes les possibilités de développement, d'animation et de valorisation du site. Donc ça explique que dans un appel à projet, on est moins engagé qu'une DSP. C'est pour se garder un peu plus de souplesse pour agir. On aura pris une décision plus aboutie sur les lieux du site. Mais l'appel à projet a déjà été lancé, mais il faut valider les termes de cet appel à projet. Voilà. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**18 voix pour**

**CD 20230309\_5 – Bâtiment d'accueil de DELLE – Concession SODEB – Présentation des comptes d'exploitation définitifs 2020, 2021 et pluriannuels**  
Rapporteur : Pierre Carles

**Florian BOUQUET** : Dans le domaine de l'Aménagement, développement et partenariats territoriaux, je vais laisser la parole à Pierre CARLES qui va vous présenter les comptes d'exploitation définitifs 2020, 2021 et pluriannuels de la concession SODEB sur le bâtiment d'accueil de Delle.

**Pierre CARLES** : Monsieur le Président, chers collègues et amis, cela concerne la concession SODEB et l'ensemble des comptes d'exploitation définitifs 2020, 2021 et pluriannuels. En 1987, le Département a cédé à la SODEB la construction d'un bâtiment d'accueil d'entreprise de plus de 2 000 mètres carrés à Delle. Le bâtiment a été divisé en plusieurs cellules partiellement revendues à la société France Fermetures, qui est propriétaire du lot 3 d'une surface de 1 018 mètres carrés. Deux lots sont encore la propriété du concessionnaire SODEB, ils sont aujourd'hui occupés par la société Chicco d'Oro pour le lot 1 et la société XPO pour le lot 2. Les comptes d'exploitation définitifs 2020, 2021 ainsi que le compte d'exploitation pluriannuel produit par la SODEB sont présentés. Le compte d'exploitation définitif fait apparaître des bénéficiaires. Il est proposé de reverser au Département 82 100 euros correspondants aux titres d'exploitation cumulés en 2020 et 2021. Il est demandé d'approuver les comptes d'exploitation 2020 sur le bâtiment d'accueil d'entreprises de Delle, tels que joints à l'annexe du présent rapport ; d'approuver les comptes d'exploitation 2021 relatifs au bâtiment d'accueil d'entreprises de Delle tels que joints à l'annexe du présent rapport, et d'approuver le projet de comptes d'exploitation pluriannuels relatif au bâtiment d'accueil d'entreprises de Delle tels que joints à l'annexe du présent rapport, et d'émettre au titre des recettes de 82 100 euros, correspondant aux excédents de frais d'origine, d'exploitation cumulé au fil des exercices menés en 2020 et 2021. Voilà.

**Florian BOUQUET** : Merci Pierre pour cette restitution complète. On vous propose donc de valider les comptes d'exploitation définitifs pour les années 2020, 2021, d'approuver les projets de comptes d'exploitation pluriannuels, et d'émettre un titre de recette de 82 100 euros pour appeler à la SODEB qui gère cette concession, et réunir ces deux sommes dans les livres du Conseil Départemental. Oui, Madame JABER ?

**Samia JABER** : Oui, compte tenu de mes liens avec la société France Fermetures, je ne participerai pas au vote, ni pour ce rapport, ni pour le deuxième. Merci.

**Florian BOUQUET** : Très bien, merci, nous en avons pris acte. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**16 voix pour**

**Ne prenant pas part au vote** : Florian Bouquet, Samia Jaber

**CD 20230309\_6 – Bâtiment d'accueil de DELLE – Concession SODEB – Agrément des  
cessions des Lots n°1 et 2  
Rapporteur : Pierre Carles**

**Florian BOUQUET** : Rapport suivant : il s'agit de donner notre accord à la SODEB pour procéder à la vente de 2 lots, les lots 1 et 2 de ce même bâtiment situé à Delle.

**Pierre CARLES** : Donc la concession SODEB agrmente les cessions des lots 1 et 2. Toujours en 1987, le Département a cédé à la SODEB la construction d'un bâtiment d'accueil d'entreprise de plus de 2 000 mètres carrés à Delle. Le bâtiment a été divisé en plusieurs cellules partiellement revendues à la société France Fermetures, qui est propriétaire du lot 3 d'une surface de 1 018 mètres carrés. La SODEB a informé le Département du souhait de la société Chicco d'Oro d'acquérir le lot 1 au prix de 268 650 euros hors taxes, hors frais de notaire. Et la société France Fermetures veut acquérir le lot 2 au prix de 186 750 euros hors taxes, hors frais de notaire, à des fins d'investissement locatif. Le bail au notaire a vocation à perdurer.

La cession de ces biens par la SODEB emportera la fin de la concession et fera l'objet d'une délibération de l'Assemblée après une production de l'ensemble des documents entendus, et notamment le bilan de concession. Au regard des éléments énoncés ci-dessus, il vous est proposé au Conseil Départemental d'approuver la cession du lot numéro 1 de 597 mètres carrés au sein du bâtiment d'accueil des entreprises de la ZAC de La Queue au Loup à Delle par la SODEB, concessionnaire de l'opération, à la société Chicco d'Oro pour un montant de 268 650 euros hors taxes et hors frais de notaire ; et d'approuver la cession du lot numéro 2 de 413 mètres carrés au sein du bâtiment d'accueil des entreprises de la ZAC de La Queue au Loup à Delle par la SODEB, concessionnaire de l'opération, à la société France Fermetures pour un montant de 190 750 euros hors taxes et hors frais de notaire.

**Florian BOUQUET** : Voilà, je vous remercie. En tout cas, ce sont de belles opérations que nous devons mener à l'époque où le Conseil Départemental avait la possibilité d'intervenir sur des questions économiques. Et on voit que les choses ont bien porté leurs fruits parce qu'on a des entreprises qui sont viables, qui sont depuis longtemps installées, et qui veulent faire l'acquisition de leurs biens, ce qui montre à la fois l'attachement sur le plan du département, un attachement aussi au Sud-Territoire, et aussi leur confiance en l'avenir de notre Département. Je serai favorable à accorder l'autorisation à la SODEB de procéder à ces deux ventes. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**16 voix pour**

**Ne prenant pas part au vote** : Florian Bouquet, Samia Jaber

**CD 20230309\_7 – Bâtiment industriel Aéroparc – ADLER – Concession TANDEM –**  
**Présentation des comptes d'exploitation définitifs 2021 et prévisionnels**  
**Rapporteur : Pierre Carles**

**Florian BOUQUET** : À présent, le point numéro 7. C'est le bâtiment industriel de l'Aéroparc à Delle. Vous savez qu'il est sous concession TANDEM. Il nous est nécessaire de vous présenter les comptes d'exploitation définitifs de 2021 pour ce site ADLER. Je laisse la parole à Pierre.

**Pierre CARLES** : Donc cela concerne le bâtiment industriel de l'Aéroparc à Delle, ADLER, concession de TANDEM. Présentation des comptes d'exploitation définitifs 2021 et prévisionnels. Par concession en date du 12 juillet 2000, le Département du Territoire de Belfort a confié à la société TANDEM la réalisation de la gestion du bâtiment industriel ADLER sur le site de l'Aéroparc de Fontaine. Celui-ci a fait l'objet de travaux d'extension qui se sont inscrits dans une prolongation de la durée du contrat initial jusqu'au 31 juillet 2034 (17'25'397). Il s'agit d'approuver les comptes d'exploitation définitifs 2021 et prévisionnels, reverser au Département la somme de 270 700 euros correspondant à l'excédent brut d'exploitation au titre de l'exercice 2021. Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé à la Commission permanente du Conseil Départemental d'approuver les comptes d'exploitation définitifs relatifs au bâtiment industriel sur le site de l'Aéroparc de Fontaine tels que joint à l'annexe du présent rapport, d'approuver les comptes d'exploitation prévisionnels et pluriannuels relatifs au bâtiment industriel joint au présent rapport, et d'émettre un titre de recette de 270 700 euros, correspondant à l'excédent brut d'exploitation pour l'année 2021.

**Florian BOUQUET** : Merci. Des questions par rapport à cette concession ADLER ? Je vous rappelle qu'on s'était prononcés favorablement à la vente de ce bâtiment, puisque la société, dans le cadre d'un projet d'extension, avait émis le souhait d'en faire l'acquisition. Et à ce jour, avec les bouleversements industriels qu'on connaît, c'est une décision qui est plutôt plus ou moins gelée. En tout cas, je remercie Pierre de nous avoir présenté les comptes de cette concession qui affiche donc un excédent. Je vous propose de valider les comptes d'exploitation 2021 sur cette opération, d'approuver les comptes d'exploitation prévisionnels, et d'émettre un titre de recettes auprès de TANDEM qui est le concessionnaire de cette opération, cette somme auprès de TANDEM qui est de 270 700 euros. On retrouve ces sommes sur nos livres du Conseil Départemental, et bien sûr, ces sommes figureront dans le cadre du budget supplémentaire qui sera approuvé au mois de mai. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Kefi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Kefi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**18 voix pour**

**CD 20230309\_8** – Approbation du contrat de plan inter-régional État-Région relatif au  
Massif des Vosges pour la période 2021 - 2027  
Rapporteur : Maryline Morallet

**Florian BOUQUET** : À présent, je donne la parole à Maryline MORALLET, toujours dans le chapitre « Aménagement, développement et partenariats territoriaux », qui va vous présenter un plan inter-régional relatif au Massif des Vosges pour la période 2021 – 2027.

**Maryline MORALLET** : Merci. Bonjour à tous, le contrat de plan inter-régional État-Région relatif au Massif des Vosges est un outil pour privilégier la mise en œuvre du schéma inter-régional du Massif des Vosges. Il fait partie intégrante de la politique de la Loi Montagne de 1985 et également de 2016. Concernant les 590 communes qui composent le Massif des Vosges, 25 font partie du Territoire de Belfort. Pour la période 2021-2027, les deux Régions et les 6 Départements ont souhaité s'engager à nouveau dans ce contrat, ainsi que les deux agences de bassin représentées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse Compte tenu de la crise du COVID-19, le présent contrat de plan inter-régional État-Région intègre également la mobilisation de produits spécifiques concernant la relance du programme national Avenir Montagnes, ça c'est la partie investissement. Le CPIER Massif des Vosges qui devrait mobiliser environ 74 millions d'euros s'articulera autour de 3 axes. Une nature de montagne dépendante de l'eau et de la biodiversité ; une montagne où l'Homme exploite durablement les prairies et les forêts ; une montagne attractive et compétitive conciliant activité traditionnelle, tourisme et nature. Dans ce cadre de ce CPIER, le Département valorisera les opérations de maîtrise d'ouvrage départementale ainsi que les subventions accordées à des acteurs privés ou publics dès lors qu'ils s'inscrivent dans des thématiques qui ont été citées.

L'objectif du vote de ce jour est d'approuver le contrat de plan inter-régional relatif au Massif des Vosges pour la période 2021-2027, et il vous est donc demandé d'approuver cela, et d'autoriser Monsieur Président du Département à signer au nom et pour le compte du Département avec le reste des partenaires.

**Florian BOUQUET** : Merci Maryline. Des questions par rapport à ce contrat ? Oui, bien sûr, Emmanuel FORMET ?

**Emmanuel FORMET** : Nous votons avec bonheur ce plan ambitieux pour cette zone qui tient compte des enjeux écologiques. Mais une nouvelle fois, il faut être vigilant quant à sa déclinaison globale. Mais en tout cas, c'est un plan très ambitieux qui tient compte des enjeux écologiques de la zone.

**Florian BOUQUET** : Merci, cela correspond aussi à une accélération. Je dis accélération, mais aussi amplification de ces actions. C'est directement lié à l'approche du réseau des Grands Sites de France avec tous les dispositifs régionaux, avec lesquels on travaille dans le même sens en vue de l'extension de cette labélisation. Et c'est vrai que là, les choses deviennent beaucoup plus concrètes que par le passé. Et je voudrais saluer l'implication forte de Maryline sur (*Inaudible*). S'il n'y a plus d'autres questions, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie. Vous l'avez compris, ce travail de revitalisation du site du Massif des Vosges doit se faire dans le respect de l'environnement mais aussi de l'activité. C'est un vecteur de développement et il nous faut concilier ces deux intérêts-là : protection de l'environnement et développement touristique et économique. Merci à vous.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18 voix pour

**CD 20230309\_9** – Evolution du fonds de soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc 2022 – 2024 : adoption du nouveau règlement d'intervention et de convention type portant sur le dispositif d'aide aux communes riveraines de l'Aéroparc

Rapporteur : Florian Bouquet

**Florian BOUQUET** : À présent, il s'agit d'une évolution du fonds de soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc. Vous savez que le Conseil Départemental avait mis en place un dispositif abondé de 250 000 euros pour les communes voisines de l'Aéroparc. Elles sont 12 : Angeot, Bessoncourt, Bethonvilliers, Fontaine, Fousse-magne, Frais, Lachapelle-sous-Rougemont, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Reppe, et Vauthiermont. Elles sont douze à bénéficier d'un fonds de 250 000 euros. Et je vous propose une modification du règlement d'intervention parce que la commune de Frais nous a exprimé son souhait d'acquérir un petit bout de foncier de manière à réaliser un rond-point, une intersection sur la route départementale. C'est un sujet que je trouve pertinent et je propose donc cette modification du règlement intérieur car il s'agit d'aider la commune de Frais à faire une acquisition foncière. Je vous soumetts cette modification qui consiste à rendre éligible à ce fonds les acquisitions foncières. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Merci pour votre soutien. Et dans un prochain registre – je pense que c'est en Commission permanente – il sera alloué la somme de 5 000 euros à Frais par l'application de cette modification, de façon à permettre à la commune de Frais d'acquérir le bien foncier. Ce sera pour une prochaine délibération, de mémoire elle est au 17 avril. Oui, Monsieur FAUDOT ?

**Bastien FAUDOT** : Il n'y a aucune difficulté, on l'a dit à plusieurs reprises qu'il y aura des contournements et des besoins de protéger les villages autour de la zone de l'Aéroparc dans le cadre de son développement. Il y a une chose qui peut être utile – ça s'adresse à l'État, ça s'adresse au Conseil Départemental, ça s'adresse à toutes les institutions qui peuvent jouer un rôle dans cette affaire, je parle d'institutions publiques, parce que les institutions privées font du business, c'est leur métier, on ne va pas le leur reprocher –, je pense qu'il existe des marges de manœuvre pour encourager, sinon forcer, le plus possible le trafic à emprunter l'autoroute. Dans les négociations avec les aménageurs, les entreprises, je pense que c'est vital. Et pour l'heure, l'État devrait avoir la main là-dessus mais malheureusement, il y a eu des échanges de courrier avec le Ministre Djebbari. Enfin, tout ça a déjà été débattu dans cette assemblée. Mais je crois qu'on ne peut pas s'en remettre à loi du marché. À un moment donné, il va falloir que la réglementation publique prenne en charge ces questions. Et quand je dis « réglementation publique », c'est aussi les dispositions dans le cadre des négociations avec les entreprises qui s'implantent. Vous avez des échanges avec eux. Et je pense que c'est une question absolument vitale. Voilà.

**Florian BOUQUET** : Écoutez, plusieurs réunions sont inscrites à l'agenda. Elles avaient été déplacées suite à un déplacement ministériel qui a eu lieu il y a une quinzaine de jours, mais on a effectivement deux réunions prévues en préfecture, l'une avec un représentant de la (*inaudible*) et une autre en réalisant une étude de la sécurité de la circulation routière avec les

maires des communes concernées, (*inaudible*) et le Préfet, bien évidemment. Attention, je ne dis pas que les choses sont simples et qu'elles se font comme ça. Il y a une montée en charge de l'activité économique, cela se traduit aussi par une augmentation du trafic. On suit cela de près, il y a eu un certain nombre de comptages qui ont été réalisés donc on a aussi des chiffres à l'appui. Ce sera l'occasion d'en parler à cette réunion.

Le Préfet m'a aussi fait part de son souhait de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État le 25 mai prochain. Donc ce sera aussi l'occasion de le questionner sur l'avancée de ces discussions. Mais c'est vrai que ce sont des détails qui nous dépassent. Vous l'avez compris, il y a eu une privatisation des autoroutes à une époque. La (*inaudible*) a cédé aux concessionnaires notre réseau autoroutier et a conclu un marché avec une maquette financière qui ne va pas se laisser contredire aussi facilement. Mais simplement, si cela se fait en bonne intelligence avec l'État, qui est aussi un acteur important, le garant, alors il y aura peut-être des avancées qui seront faites. Mais je ne peux pas spéculer sur cette maquette financière à venir. Mais en tout cas, à notre modeste niveau, on a mis en œuvre ce fonds de soutien pour aider les communes à faire face à l'accroissement de circulation, à renforcer leur dispositif de sécurité, comme on a pu le faire autour de la gare TGV à une époque, comme on a pu le faire au moment de l'ouverture de l'hôpital Nord-Franche-Comté avec des travaux au niveau de l'échangeur de Sevenans. Donc on répond présent et je note aussi qu'un certain nombre de communes n'ont pas encore activé ce droit de tirage – parce que je rappelle que c'est un droit de tirage qui est prévu. J'imagine qu'elles réfléchissent encore à des aménagements ou qu'elles attendent d'y voir plus clair sur cette montée en charge de la zone d'activité économique, mais à notre niveau, on a su répondre présent et c'est cela aussi l'important.

**Bastien FAUDOT** : J'aimerais juste clarifier cette info-là. Comme je vous l'ai dit, notre préoccupation, c'est de faire attention à notre rôle à nous, que les instruments portés par le Département – et ils ont été annoncés avec l'enveloppe approximative de 20 millions d'euros pour réaliser les barreaux Sud et Nord – n'est pas, à défaut de disposition pour encourager les gens à prendre l'autoroute, à défaut de contrainte, n'est pas un effet contre-productif. Je m'explique : aujourd'hui, les gens qui peuvent payer 3 euros 2 fois par jour pour aller au boulot prennent l'autoroute, et pour tous les autres, cela représente quand même plus d'un millier d'euros par an. Avoir le droit d'aller travailler aujourd'hui, compte tenu de l'inflation notamment, cela représente des sommes considérables. Donc le réseau est secondaire puisque nous allons améliorer les conditions pour les locaux. Le risque que nous prenons, s'il n'y a pas en contrepoint des dispositions pour faciliter l'accès à l'autoroute, risque d'avoir un effet inverse à celui recherché. À savoir : dissuader les gens de prendre l'autoroute puisque le réseau secondaire sera de meilleure qualité. Et à ce moment-là, on aura investi 20 millions d'euros pour contourner au moins un village – celui de Frais par exemple – et peut-être un ou deux au Nord également, mais au total, on risque d'accélérer et de densifier le trafic sur le réseau secondaire. Et donc c'est à cela qu'il faut faire attention. Parce que mettre 20 millions d'euros dans les routes... voilà. Certains villages en ont besoin et moi, je comprends les maires qui le demandent, évidemment. Mais il faut que l'on fasse attention à cela. Et c'est là où, quelque part, les discussions avec l'État bon... je me permets d'insister sur ce point.

**Florian BOUQUET** : Nous avons tous cela à l'esprit. Je me tourne vers la Directrice des Affaires juridiques, je ne sais plus si j'ai mis aux voix la modification du règlement d'attribution du fonds de soutien aux communes riveraines de l'Aéroparc. Oui ? Merci beaucoup.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougjin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**18 voix pour**

**CD 20230309\_10** – Approbation et conclusion du contrat de bassin Allan 2022 - 2024  
Rapporteur : Didier Vallverdu

**Florian BOUQUET** : J'aborde le chapitre « Environnement » à présent. Et je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU qui va vous présenter le contrat de bassin Allan pour les années 2022 à 2024.

**Didier VALLVERDU** : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, suite à l'adoption du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux, le SAGE de l'Allan en janvier 2019, un accord technique et financier et financier a été élaboré pour la période 2022-2024 entre les maîtres d'ouvrage locaux et les partenaires financiers. Donc il s'agit du contrat de bassin Allan. Ce document permet d'identifier plus précisément les actions à mettre en œuvre par chaque maître d'ouvrage afin de répondre aux orientations fixées par le SAGE et de garantir des conditions de co-financement stable sur la durée du contrat. Il a été validé par la Commission locale de l'eau, la CLE, le 13 septembre 2022 et par la Commission des aides de l'Agence de l'eau en décembre 2022. Le Département a été identifié comme maître d'ouvrage dans les opérations suivantes : suivi de la qualité des eaux de surface, qui représentent 220 000 euros sur la période 2022 -2024, pilotage d'un groupe de travail pour l'évaluation de la contamination des eaux de surface par des substances toxiques, et le retour d'expérience sur la gestion de la renouée du Japon.

Il est à noter que ces actions disposent déjà d'un cofinancement à hauteur de 50 % par an par l'Agence de l'eau, au travers de l'accord cadre 2019-2024, approuvé par la délibération du 12 octobre 2019.

**Florian BOUQUET** : Merci Didier. Des questions par rapport au contrat de bassin ? Oui, Christian ?

**Christian RAYOT** : Oui, Monsieur le Président, j'ai lu avec intérêt les 130 pages de ce rapport – ce n'est quand même pas rien – et je pense qu'on peut ressortir l'adage « chassez le naturel, il revient au galop ». Vous vous rendez-compte que la technostructure, en ce qui concerne les compétences de l'eau en général, l'eau potable mais aussi les cours d'eau et les inondations, prennent la main sur ce qui est de la compétence des EPCI, des Etablissements publics à coopération intercommunale. Au vu du rapport, il semble que nous sommes des incapables majeurs. Voilà. J'ai lu avec intérêt, et il y a un certain nombre de dispositions que je voudrais vous faire partager.

Orientation 1 : organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente. Qu'est-ce que ça veut dire ? Qui prend la main et qui a la compétence ? Le législateur nous a donné par la

dernière loi NOTRe, et notamment aux EPCI, la compétence GEMAPI, la Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations. Et cela fait déjà plus d'un an, voire 2 ans, qu'on voit ce qui est en train de se dessiner. On nous dit : « les EPCI, vous avez la compétence, mais il faut une intervention pertinente et si vous ne rentrez pas dans cette organisation pertinente, vous n'aurez pas de subventions ». On le dit d'ailleurs ouvertement, et je trouve que c'est scandaleux, ce sont des méthodes inqualifiables et moi, je ne voterai pas ce contrat, ni ce rapport, parce que j'y suis opposé.

Vous lisez un peu plus loin : « clarifier le rôle de chaque collectivité dans la mise en œuvre des compétences de l'eau sur le bassin versant, la question du portage ». Qu'est-ce que cela veut dire ? Quel sera le maître d'ouvrage ? Le maître d'ouvrage en matière de GEMAPI, de morphologie des cours d'eau, ce sont les EPCI. Le législateur nous a donné la compétence. Je ne vois pourquoi on remet cela à nouveau en cause pour créer un syndicat ou je ne sais quelle structure. En matière d'eau potable, ce sont également les EPCI, celles qui ont pris la compétence, qui réalisent les travaux, ou les syndicats sur les périmètres qui leur sont dévolus.

On continue. Ils disent que le bassin de l'Allan ne dispose pas de « ressources suffisantes pour assurer en eau potable l'approvisionnement de la population ». Certains secteurs ont une réserve suffisante. Si je prends le Sud-Territoire, on est totalement autosuffisants et on alimente toutes nos communes. Voilà.

On poursuit. Je vais reprendre là où nous étions tous les deux, Monsieur le Président, sur la démarche « l'eau d'ici ». « En appui à la Collectivité, la communauté de communes du Sud-Territoire donc, la DREAL Bourgogne-Franche Comté et l'ARS proposent une ingénierie innovante spécifique s'appuyant sur le développement de filières adossé à un projet de territoire. Mais ce n'est pas la DREAL ni l'ARS qui proposent une ingénierie suffisante, c'est la communauté de communes du Sud-Territoire qui est à l'initiative. D'ailleurs je le remarque, vous regarderez un peu plus loin, il y a un paragraphe assez intéressant sur la façon dont il faut que le maître d'ouvrage communique lorsqu'il est subventionné par l'Agence de bassin. Il y a tout un paragraphe apportant éventuellement une proposition pour recruter à nouveau quelqu'un pour la communication. Si vous voulez, cela commence à bien faire ces méthodes, ces pratiques. Sans cesse, on nous reprend d'une main ce que le législateur a donné de l'autre. Et je trouve que... voilà. J'apprends des choses quand même : je suis le Président d'une collectivité, on a la compétence GEMAPI, et je m'aperçois qu'ils ont décidé de faire des études sur l'aménagement pour le reste de l'année 2023-2024. Cela fait quand même déjà 4 ou 5 ans que les études sont commencées. Donc voilà, je ne joue plus la comédie par rapport à la technostucture, à ses méthodes et ses pratiques, et en conséquence, je m'abstiendrai sur ce rapport. Voilà.

**Didier VALLVERDU** : Alors j'entends un certain nombre de remarques, Christian. Aujourd'hui, l'idée n'est pas de déposséder ce qui a été donné aux collectivités par la loi. C'est simplement organiser les choses. L'idée du SAGE, c'est simplement partir du principe qu'il y a un certain nombre d'acteurs sur le Territoire – et tu les as cités, ce sont les EPCI – qui disposent aujourd'hui de la compétence GEMAPI. L'idée n'est pas de prescrire un certain nombre d'actions, c'est simplement de veiller à ce que les actions menées le soient en cohérence. C'est l'état d'esprit du SAGE, rien d'autre. Cela ne veut pas dire pour autant que les collectivités n'ont plus la possibilité d'être en maîtrise d'ouvrage. Cela ne fait que veiller ni plus ni moins au bon fonctionnement et à l'harmonisation des différentes pratiques sur un territoire donné, celui du bassin de l'Allan. Donc je comprends ce que tu dis, mais sans le partager.

**Florian BOUQUET** : Sur le Schéma de gestion de l'aménagement de l'eau, je voudrais quand même rappeler l'intervention du Conseil Départemental. Je ne veux pas empiéter sur l'eau potable, qui est bien évidemment de la compétence exclusive – à la fois en ressources mais aussi en qualité – des EPCI. Mais il faut quand même noter le suivi sur la qualité de l'eau sur les eaux de surface et de ruissèlement. Et ça, c'est extrêmement important d'avoir, à notre

échelle départementale, un suivi sur la qualité des eaux de surface. Le Conseil Départemental intervient aussi dans le pilotage d'un groupe de travail sur l'évaluation de la contamination des eaux de surface, et on note une amélioration significative de la qualité de l'eau dans notre département. Et ça, c'est vrai que le Conseil Départemental, intervenant dans le Schéma d'aménagement de la gestion de l'eau, se trouve signataire. Et je ne dis pas qu'on est d'accord sur tout bien évidemment, il y a certains opérateurs qui ont un peu moins d'importance que les hommes de terrain et qui cherchent à s'en donner, c'est toujours comme cela. Christian, il faut rester chacun à notre niveau. C'est vrai que ce schéma a l'avantage de rappeler les rôles et fonctions des uns et des autres. Après, si certains services de l'État ont besoin de l'importance, alors écoute, on peut bien accepter cela.

**Christian RAYOT :** Non mais ce qui est beaucoup plus inquiétant, c'est qu'il y a une orientation à organiser la gouvernance. Et qu'est-ce qu'on met ? Clarifier le rôle, la question du portage. Et le portage, cela veut dire quoi ? C'est le maître d'ouvrage qui porte, quel maître d'ouvrage ? Pourquoi on met cette question-là dans le dossier ? On va recréer un autre syndicat ? Parce que c'est cela qui se dessine *in fine*. C'est cela qui se dessine, et ce à quoi les services d'État vont tendre. Et là, je ne suis pas d'accord. Quand je lis « les intercommunalités nouvellement investies de la compétence GEMAPI sont encore, pour certaines, en cours de structuration et ne disposent pas toujours de moyens humains, techniques ou financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence ». Qu'est-ce que cela veut dire, ça ? Ils veulent en venir où ? Ils veulent se substituer ? La technostructure veut prendre la main ? En fait, ça veut dire ça. Et moi, je prends date, vous verrez, dans les mois qui viennent, ils vont nous proposer la création d'un syndicat, et demander qu'on délègue les travaux en tant que maître d'ouvrage à cette structure. Voilà, c'est tout. Donc je soulève le problème et je ne voterai pas le rapport.

**Florian BOUQUET :** Il faut être vigilant.

**Bastien FAUDOT :** Si je puis me permettre une chose, c'est que lorsqu'il y a eu, si vous vous en rappelez bien, les sorties de la Cour régionale des comptes sur l'organisation territoriale etc., il y avait déjà des éléments là-dessus. Il y a une continuité du côté des services de l'État – sur la volonté de recentralisation, on le sait – et de dépecer compétence par compétence un certain nombre de choses. Ce n'est pas une sortie anecdotique, cela correspond à une volonté.

**Christian RAYOT :** L'orientation du rapport n'est pas anodine. C'est sur le droit fil des rapports qu'on a passés ici et dans nos collectivités sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, où on nous dit en quelque sorte que plus personne n'a de moyens, et qu'il faut se regrouper.

**Florian BOUQUET :** C'est à nous d'être vigilant. Vous savez que je suis toujours méfiant vis-à-vis de ces grands organismes comme la Chambre régionale des comptes etc. qui donnent des leçons de bonne gestion. Simplement, il nous appartient à nous, les élus, qui avons la légitimité du peuple de dire ce qui est bon pour notre Territoire. Et ce ne sont pas les juges de la Chambre régionale des comptes qui sont censés nous dire ce qui est bon pour notre Territoire. Voilà, moi je crois en cette légitimité et à ce lien de proximité avec nos habitants et c'est vrai qu'on a une capacité à leur rendre compte. Et sachant les effets pervers de certaines manœuvres, de certains services de l'État et leurs tentations, il nous appartient d'être doublement vigilants sur que l'on souhaite pour notre Territoire. Voilà.

Après, on ne peut pas être absent de tout, autant s'inscrire dans le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau parce que c'est une démarche globale. Autant être dans la boucle, autant démontrer aussi notre capacité à intervenir et à agir en proximité pour nos habitants. Et ensuite, on aura toute pertinence à suggérer, à agir, et à défendre les intérêts de notre Département. Mais je pense qu'il vaut mieux être dans un schéma que hors du schéma. Voilà,

je mets aux voix cette conclusion du contrat de bassin Allan 2022-2024. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Alors 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 abstentions. Je vous remercie. Je vous rappelle aussi que le Conseil Départemental intervient beaucoup auprès des élus locaux en matière de lutte contre une plante invasive qui est la renouée du Japon. Et dans notre département, il y a fort à faire parce qu'elle prend une proportion importante de l'espace végétalisé. Bien, merci à vous.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet, Françoise Meyniel

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**10 voix pour**

**7 abstentions** : Pierre Carles, Samia Jaber, Bastien Faudot, Marie-Dominique Beluche, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot

**CD 20230309\_11** – Convention de partenariat entre le Département du Territoire de Belfort et l'association Balisage 90  
Rapporteur : Didier Vallverdu

**Florian BOUQUET** : À présent, il s'agit de la convention de partenariat à conclure avec l'association Balisage 90 en matière de randonnée pédestre. Vous savez que c'est un repère important de signalisation. Je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU qui va vous présenter les termes de cette convention à conclure.

**Didier VALLVERDU** : Merci, Monsieur le Président. Le Département du Territoire de Belfort gère aujourd'hui 911 kilomètres de sentiers dédiés aux activités de pleine nature, qu'il s'agisse de randonnée équestre, VTT, trail sur les 1 246 que compte le département. Le balisage et l'entretien courant de ces sentiers sont assurés par le biais d'un partenariat avec l'association Balisage 90 depuis déjà 2017. La convention précédente arrivant à échéance, il est donc nécessaire de la renouveler pour la période 2023-2025. Donc dans ce cadre, le Département s'engage à verser une subvention pour le balisage et l'entretien courant des sentiers, composée d'un forfait annuel de 3 000 euros destiné à soutenir le fonctionnement de l'association et d'une part variable basé sur un coût d'entretien des sentiers évalué – et là encore en partenariat avec l'association pour la période 2023-2025 – à 25 euros du kilomètre. Pour 2023, les dépenses prévisionnelles sont estimées à 25 775 euros.

Le Département met d'ailleurs à disposition de Balisage 90 un local de 33 mètres carrés route de Froideval à Bavilliers à titre gracieux. Cet avantage en nature correspondant étant estimé à 990 euros par an. Voilà, Monsieur le Président.

**Florian BOUQUET** : Merci Didier. Des questions par rapport à cette convention avec Balisage 90 ? Donc je rappelle : 25 euros du kilomètre pour le coût d'entretien, et 3 000 euros de manière annuelle pour le fonctionnement de l'association. Y a-t-il des oppositions ? Des

abstentions ? Je vous remercie. Et je voudrais encore saluer leur travail, parce que c'est une équipe de bénévoles retraités disponibles et qui font un travail remarquable sur tous les sentiers pédestres de notre département.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**18 voix pour**

**CD 20230309\_12** – Appel à manifestation d'intérêt pour l'organisation de marchés de producteurs locaux en 2023 : approbation du dispositif de soutien et de la convention de soutien à l'organisation de « Marchés du Territoire 2023 »  
Rapporteur : Didier Vallverdu

**Florian BOUQUET** : Point numéro 12 : c'est un appel à manifestation d'intérêt. Je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU qui va vous parler de l'organisation des marchés de producteurs locaux pour l'année 2023.

**Didier VALLVERDU** : Afin de poursuivre et de développer les marchés de producteurs locaux tout en facilitant l'appropriation de ces événements par les territoires, il est proposé de ne plus organiser directement ces marchés comme cela a pu être fait par le passé, mais d'inciter les communes et les EPCI à en créer par le biais de l'appel à manifestation d'intérêt « Marchés du Territoire » du 10 mars au 11 avril 2023. Ce dispositif permettra de soutenir l'organisation de 10 marchés du Territoire maximum, avec une subvention forfaitaire de 1 000 euros par organisateur, quel que soit le nombre de marchés organisés dans l'année et leur ampleur. Cette subvention vise à compenser une partie des dépenses nécessaires à l'organisation de ce type d'évènement, qu'il s'agisse de communication, de matériel et autre.

Pour être éligibles, ces événements devront comprendre 30 % minimum d'exposants agriculteurs ou artisans de bouche vendant leur propre production dont le siège est situé dans le Territoire de Belfort ou les départements limitrophes. Le marché pourra être complété par d'autres exposants mais les opérateurs provenant du Territoire de Belfort ou des départements limitrophes devront être majoritaires. Les événements proposés pourront être adossés à toute autre manifestation de la commune, qu'il s'agisse de fête d'école, fête de village, spectacle etc. Les collectivités n'ayant pas accueilli de marché du département les 3 années précédentes et celles n'ayant pas de marché régulier seront prioritaires. Le règlement d'appel à manifestation d'intérêt, le dossier de candidature et la convention type à conclure avec les lauréats sont joints au dit rapport. Les marchés retenus seront présentés en session de commission permanente le 25 mai pour attribution de l'aide.

**Florian BOUQUET** : Merci. Madame MOUGIN a demandé la parole.

**Isabelle MOUGIN** : Merci, Monsieur le Président. Si j'ai bien compris, l'objectif de ce soutien est d'essayer de changer un petit peu les habitudes des consommateurs, les inviter à se tourner davantage vers les marchés et les produits locaux. Je m'interroge un peu sur le choix qui a été fait de soutenir indifféremment les communes ou les EPCI qui organiseraient un marché ponctuel, et ceux qui veulent se lancer dans l'aventure de l'installation d'un marché régulier, par exemple hebdomadaire, dans leur commune. Je pense que, si l'objectif est vraiment d'aider les gens à changer leurs habitudes, il aurait fallu peut-être, à mon avis, soutenir davantage les communes qui se lancent dans le marché régulier – c'est d'ailleurs le vrai sens, parce qu'une vente ponctuelle comme cela, cela s'apparente comme vous disiez, à la fête patronale ou le format foire, quelque part. Je pense notamment que c'est les marchés qui méritent davantage d'être soutenus et qui sont bien plus fragiles. Je pense notamment à celui de Fontaine, qui avait été installé le mercredi soir à partir de 16 h 30 et qui, si j'en crois les dernières informations que j'ai eues, a périclité alors qu'il répondait parfaitement au type d'organisation que vous essayez de soutenir. Voilà, c'est la remarque que je faisais. J'aurais préféré un soutien différencié entre des manifestations ponctuelles et une tentative de mettre en place un marché régulier.

**Pierres CARLES** : Ou celui d'Offemont tous les jeudis soir.

**Didier VALLVERDU** : Mais en l'occurrence, si je peux me permettre, vous appelez à... Madame MOUGIN, vous appelez notre attention sur des marchés qui existent déjà et qui se sont montés sans le soutien de la collectivité. La collectivité a-t-elle vocation à venir accompagner ce qui a pu être lancé par les communes et qui est déjà en route et pour lequel nous n'avons pas été sollicités en amont ? Là, l'objectif est d'accompagner la création de marchés. Donc on reste quand même dans cette démarche vertueuse. Si, par malheur, le marché de Fontaine venait à s'arrêter et qu'ils essaient de redémarrer, on sera en capacité de pouvoir les accompagner. Mais là, aujourd'hui, ils ont monté un marché récurrent. On ne va pas non plus épauler celui de Giromagny ou d'Offemont. Il y a une certaine logique à ne pas venir abonder financièrement une organisation qui est déjà mise en place.

**Florian BOUQUET** : Pardon. Non mais allez-y, parlez.

**Emmanuel FORMET** : Je pense que la question n'est pas à ce niveau-là. C'est dans le texte : on dit qu'on va aider au même niveau une commune qui va faire un marché ponctuel une fois dans l'année et la commune qui va se lancer dans un marché mensuel ou toutes les semaines, qui est beaucoup plus dur à mettre en place et long à tenir. Donc là, je pense qu'il faudrait qu'on fasse une différenciation.

**Florian BOUQUET** : Il y a des communes qui connaissent des marchés qui marchent très bien. Le marché de Delle fonctionne bien, le marché de Giromagny fonctionne très bien, le tien, à Offemont fonctionne très bien, la Chapelle aussi. Vraiment, il y a des choses qui existent, et cela, il faut le préserver, c'est une chance pour nos villages de pouvoir compter sur ces marchés hebdomadaires en proximité avec nos habitants. Là, il est question d'aider les communes à créer un événement. Vous avez raison, il s'agit presque d'un *one shot* mais après, la collectivité, la commune peut développer son carnet d'adresses pour solliciter davantage les producteurs et il lui reviendra ensuite de se prendre en main. Le Conseil Départemental, dans le cadre du Plan alimentaire territorial - parce que c'est cela aussi, cette opération est une déclinaison du Plan alimentaire territorial – doit aider les communes à provoquer un événement. Le but étant aussi de l'inciter à le renouveler. Et là, je m'en réjouirais, forcément. Mais pour l'instant, il faut les stimuler, il faut déclencher l'initiative.

**Didier VALLVERDU** : Et puis après, sur le long temps, il y a effectivement le bouche à oreille qui fonctionne. Aujourd'hui, je n'ai pas l'impression que les marchés qui fonctionnent communiquent énormément. Il y a le bouche à oreille. En gros, le message selon lequel un marché fonctionne est de qualité, est quelque chose qui se sait, et pas simplement par les efforts développés par les collectivités pour la communication. Giromagny ne communique quasiment pas du tout sur le marché, et voilà, cela fait simplement partie des manifestations qui ont vocation à s'installer dans le temps. L'idée de départ, c'est, comme le rappelait le Président : s'inscrire dans le PAT et venir inciter nos partenaires à venir élaborer des solutions de circuit court. Je comprends votre interrogation, mais je pense que le plus difficile est de réussir à démarrer un marché. Et le fait de venir apporter – je le sais pour l'avoir expérimenté et essayé de lancer, en vain, un marché sur une autre partie du Nord-Territoire – qu'il y a une réelle difficulté, et ce n'est pas simplement les 1 000 euros engagés qui seront déterminants.

**Florian BOUQUET** : Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**18 voix pour**

**CD 20230309\_13** – Convention de partenariat pour la réalisation du Service d'Assistance Technique – Volet « assainissement collectif » entre le Département du Doubs et le Département du Territoire de Belfort pour la période 2023 - 2025  
Rapporteur : Didier Vallverdu

**Florian BOUQUET** : Je laisse la parole à Didier VALLVERDU pour la convention de partenariat pour la réalisation du Service d'assistance technique aux EPCI en milieu rural.

**Didier VALLVERDU** : C'est effectivement une compétence obligatoire des Départements, dont l'organisation est fixée par décret. Elle doit être fournie aux communes et intercommunalités considérées comme rurales, au sens de l'article 32 32-1 du Code des collectivités territoriales. Elle concerne le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques. Concernant le volet « assainissement », l'assistance prévue par la réglementation consiste à faire réaliser annuellement, par un prestataire agréé, un audit des dispositifs d'autosurveillance des stations d'épuration des collectivités éligibles au service. Les résultats de cet audit permettent à la police de l'eau de juger de la conformité des équipements et à l'Agence de l'eau d'établir le montant des primes annuelles pour l'épuration dont bénéficient les collectivités gestionnaires.

Compte tenu du très faible nombre d'audits à réaliser dans le Territoire de Belfort et afin de bénéficier du coût de prestations plus avantageuses, le Département a choisi depuis 2014 de ne plus réaliser cette mission directement, mais de la confier par voie de convention au

Département du Doubs qui intervient sur plus de 200 stations par an. Pour avoir des éléments de comparaison, c'est 200 dans le Doubs et 3 chez nous puisque ce sont les 3 stations d'épuration de la CCVS. En contrepartie, le Département du Territoire de Belfort s'engage à lui fournir un appui technique pour l'utilisation de l'outil « Lixea » au traitement des données de suivi de la qualité des milieux aquatiques.

**Florian BOUQUET** : Merci. Des questions par rapport à cette convention à conclure avec le Département du Doubs ?

**Christian RAYOT** : En fait on se substitue à l'Etat.

**Didier VALLVERDU** : On passe notre temps à cela, Christian.

**Florian BOUQUET** : On est les petits bras de l'État.

**Didier VALLVERDU** : Mais après, quand l'État propose de revenir, c'est toi qui râles. Qu'est-ce que tu veux que je te dise ?

**Christian RAYOT** : Inaudible micro non allumé

**Florian BOUQUET** : C'est vrai. De mémoire, sur une année, cela fait 25 analyses. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**18 voix pour**

**CD 20230309\_14** – Classement dans le domaine public routier départemental d'un tronçon de voirie communale à Evette-Salbert  
Rapporteur : Didier Vallverdu

**Florian BOUQUET** : Et à présent, on aborde le chapitre « Transport et déplacement », même s'il en déjà été question pour un dossier en particulier. Je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU qui va vous présenter le classement dans le domaine public départemental d'un tronçon routier de voirie communale à Evette-Salbert. Tronçon qui fait la liaison entre notre route départementale et la Haute-Saône.

**Didier VALLVERDU** : Bon, je crois que le Président vous a à peu près tout dit. Finalement, je crois que tu aurais pu présenter le rapport toi-même. Parce qu'en fait, ce n'est ni plus ni moins qu'un trou départemental de 570 mètres entre la route départementale de Haute-Saône et la RD8 du Territoire de Belfort. Sachant que, historiquement, l'objectif des RD était quand même de relier les chefs-lieux de cantons avec les communes avoisinantes. Et là, en l'occurrence, le développement s'était surtout fait du côté du Territoire de Belfort, ce qui vient expliquer le fait

qu'aujourd'hui nous ayons un trou dans la raquette de 570 mètres entre le réseau départemental haut-saônois et le nôtre. Et donc cette convention vous propose de venir homogénéiser tout cela. Voilà, Monsieur le Président.

**Florian BOUQUET** : Merci. Il faut indiquer aussi que la commune d'Evette-Salbert s'est beaucoup développée. La RD8 s'arrêtait au centre du village et maintenant, il s'agit aussi de créer l'interconnexion avec la Haute-Saône. On a eu un cas similaire il y a quelques années avec la commune de Buc : au centre du village devant l'église, la route départementale s'arrêtait. Sauf qu'après, il y a encore un tiers du village à parcourir pour rejoindre, sur quelques centaines de mètres, la Haute-Saône. C'est une route qui traverse la forêt, et pour tout vous dire, nos agents des routes l'entretiennent déjà, ils déneigent jusqu'à la limite avec la Haute-Saône et font quand même le nécessaire. Donc on régularise une situation qui, dans les faits, est déjà comme cela. Elle est entretenue par nos services donc il n'y a pas de soucis, elle serait même en meilleure état que la RN 10-19. Avec moins de complications aussi. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie, on va donc intégrer ces 570 mètres à nos 543 kilomètres de route départementale. Maintenant, ce sera plus de 570 mètres. Je vous le dis, on l'entretient déjà.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**18 voix pour**

**CD 20230309\_15** – Transfert de la RN 19 – Retrait de la candidature du Territoire de Belfort et abrogation de la délibération du 30 juin 2022  
Rapporteur : Didier Vallverdu

**Florian BOUQUET** : Toujours dans le domaine routier, je voulais vous présenter le point numéro 15. Je vais laisser la parole à Didier VALLVERDU. C'est le retrait de la candidature du Territoire de Belfort et abrogation de la délibération du 30 juin 2022. Vous savez qu'on avait manifesté notre intérêt de réinternaliser la RN 10-19 parce que l'État, dans la loi 3DS, permettait aux Départements de reprendre des tronçons de routes nationales. On a eu quelques réunions avec l'État qui n'ont pas porté leurs fruits, et il y avait trop de zones d'ombre. J'ai préféré ne pas engager davantage le Département et on a renoncé, tout simplement. Je ne vais pas en dire plus.

**Didier VALLVERDU** : Vous avez présenté le rapport. Merci, Monsieur le Président.

**Florian BOUQUET** : Pour tout vous dire, c'est vrai qu'il en avait été question car je trouve que c'est un axe extrêmement structurant. Après, l'État n'a pas été très clair là-dessus, franchement. Ils nous ont envoyé quelques feuilles de synthèse sur ce qu'on demandait, c'était vraiment léger. Et on ne pouvait pas s'engager sur un tronçon de 21 kilomètres avec quiconque de nombreux ouvrages d'art. On ne pouvait s'engager avec une telle inconnue parce qu'évidemment, dans le domaine routier, tout coûte très vite très cher : les enrobés, l'entretien,

la masse salariale etc. Donc on a préféré renoncer et pour matérialiser ce retrait de candidature – je vous l'avais déjà annoncé en séance au mois de décembre. Je l'ai ensuite notifié au Préfet mais j'ai souhaité une délibération qui entérine ce renoncement à intégrer le réseau routier national à notre réseau routier départemental. Peut-être qu'un jour l'État rouvrira le chapitre, mais en attendant, c'est derrière nous. Oui, Christian ?

**Christian RAYOT** : Oui, Monsieur le Président, j'étais intervenu en juin dernier pour faire part de mon scepticisme et je n'étais pas du tout favorable à cette opération. Je pense que la réalité et les échanges que vous avez pu avoir avec l'État vous ont converti. Je sais que vous êtes un homme sage et on ne peut que se réjouir pour le retrait de cette candidature car je pense que cela aurait complètement paralysé les finances de notre Département avec les millions d'euros d'investissement qu'il y aurait eu à engager dans cette opération. Voilà. Donc on se réjouit de cette sage décision.

**Florian BOUQUET** : La Haute-Saône a repris son tronçon et la Haute-Marne a renoncé également à reprendre le tronçon de la RN 10-19. Donc en fait, l'État devra gérer de la route nationale en pointillés sur la carte de France. C'est un truc hallucinant. Avec un centre routier en Haute-Saône. Écoutez, il en est ainsi. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. À l'unanimité, il y a le retrait de cette candidature. Merci. On a clos le chapitre « Transport et déplacement ».

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Ketfi-Charif, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**18 voix pour**

**CD 20230309\_16** – Approbation du protocole sur le traitement des fugues et incivilités commises par les jeunes accompagnés par le Département, l'Association de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ASEA) du Nord Franche-Comté, la Commune de Bavilliers, la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Franche-Comté, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Territoire de Belfort et le Parquet de la République

Rapporteur : Florian Bouquet

**Florian BOUQUET** : À présent, on aborde la chapitre « Enfance et Famille ». En l'absence de Marie-France CEFIS, c'est moi-même qui vais vous présenter un protocole de traitement des fugues et incivilités commises par les jeunes accueillis à l'ASEA, à Bavilliers. Vous savez qu'on a un Centre éducatif protégé et il y a parfois des fugues, des incivilités qui sont commises. Et bien évidemment, il était nécessaire, dans le cadre du Pacte Enfance aussi, de fluidifier ces protocoles et ces relations avec les différentes institutions. Je pense notamment à la PJJ, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, mais aussi l'ASEA qui est notre opérateur, le Conseil Départemental avec son service de l'Enfance, l'ASE bien sûr, et puis aussi la mairie de Bavilliers, le Tribunal avec la procureure et bien sûr le commissariat puisqu'on est en zone police. Il était nécessaire d'élaborer ce protocole rappelant les fonctions des uns et des autres,

rappelant aussi les process d'alertes, en cas de fugue notamment, parce qu'il y avait certaines légèretés qui ont été constatées et il était nécessaire d'agir. Donc je me réjouis de la conclusion et de cette réponse collective apportée à une problématique.

On a à faire à des jeunes qui connaissent un fort sentiment de mal-être, qui relèvent souvent du champ de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie mais qui, par manque de moyens sur le plan médical, se retrouvent dans le champ du social et c'est vrai qu'on n'a pas le personnel spécialement préparé à ce type d'approche. Et on a donc pu constater certains phénomènes de fugue. Il y a aussi certains phénomènes de prostitution et d'addiction. Et j'ai souhaité qu'une action englobe l'ensemble de la chaîne, à savoir : police, tribunal, PJJ, ASE, Conseil Départemental, ASEA, ville de Baviilliers également, de manière à ce que tous les acteurs de cette chaîne soient autour de la table. Et c'est ce qui a poussé à la rédaction de ce protocole. Bien évidemment, je me réjouis de cette approche pragmatique avec les fonctions et les responsabilités des uns et des autres. Il s'agit bien évidemment de la protection des enfants, de la protection et du développement de l'enfant aussi. Donc tous les moyens sont mis en œuvre et vous pouvez compter sur la mobilisation totale du Service de la protection de l'enfance du Conseil Départemental, de sa directrice, Julie Gauthier et de l'ensemble de nos agents pour protéger et contribuer au développement de l'enfant dans son intérêt pour l'avenir. Voilà. J'espère avoir présenté ce rapport aussi bien que Marie-France CEFIS l'aurait fait. Madame JABER a demandé la parole.

**Samia JABER** : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, j'avais juste une réflexion. Bien sûr, la convention est nécessaire, mais devant l'évolution assez grave d'enfants placés aujourd'hui, quand on parle d'addiction, de prostitution etc., on voit le côté démunis des professionnels qui sont en charge des gamins. Je me pose la question de savoir si les profils des personnels sont vraiment adaptés dans ce genre de structure et en réponse aux problématiques d'aujourd'hui. On est peut-être aujourd'hui dans une autre forme de prise en charge de l'enfance en danger, notamment sur ces âges-là. En effet, des comportements qu'on ne connaissait pas il y a 10 ans – vous parliez de la prostitution par exemple –, c'est quelque chose qui n'était pas présent. Je me demande si on n'a pas aussi intérêt à renforcer les profils de personnels qui peuvent intervenir dans ces domaines. Est-ce qu'on doit rester sur les profils habituels d'éducateurs spécialisés ou faisant fonction d'éducateur ? Je sais la difficulté qu'on a à recruter. L'ASEA fait face, comme toutes les associations, à un *turn-over* de ses personnels et à une qualification des personnels tirée vers le bas parce que c'est dur, tout simplement. Et je me demande si on n'a pas intérêt à revaloriser si on veut vraiment faire les choses correctement parce que derrière tout cela, il y a des responsabilités qui peuvent être lourdes. Et peut-être regarder, si on peut voir avec l'ASEA, le recrutement de profils autres, avec un accompagnement.

**Florian BOUQUET** : Madame MOUGIN, j'ai vu que vous vouliez intervenir aussi et je répondrai après.

**Isabelle MOUGIN** : Merci, Monsieur le Président. J'avais une interrogation en voyant les partenaires de cette convention, où je note l'absence de Direction départementale des Services de l'Éducation nationale. Alors là, je me suis posée la question : ces jeunes qui posent souci ne sont pas scolarisés ? Parce que dans le protocole, il est souligné l'importance des soucis de scolarisation et notamment d'absentéisme scolaire. Donc je m'étonne de l'absence de ce partenaire. Alors bien sûr, je suis tout à fait favorable à ce protocole qui me paraît extrêmement censé, très gradué. Et puis essayer de cadrer des réponses à des situations extrêmement compliquées en mettant tout le monde autour de la table. Et autre question : qu'en est-il des autres MECS, Epona par exemple ? Parce que pour avoir été à Montreux-Château, nous avons été également confrontés à des problèmes de fugues.

**Florian BOUQUET** : Je réponds à l'ensemble des questions. Sur la formation, il est vrai que les enfants ont beaucoup plus évolué que les formations en elles-mêmes. Donc il est

nécessaire de revoir le contenu des formations. Les gosses évoluent très vite et on est resté sur des anciens schémas. Et pas dans le bon sens, complètement déstructuré. Et en fait, on s'aperçoit aussi que parfois, les enfants ont plusieurs troubles. Ce sont des troubles psychiques et il y a parfois d'autres types de handicap. C'est très compliqué, on n'a pas non plus des assistantes familiales volontaires pour accueillir ce type de public. C'est extrêmement compliqué et en ce qui concerne les formations, c'est très clair qu'il est essentiel de les adapter à l'évolution qu'on connaît aujourd'hui, des enfants d'aujourd'hui, qui ne sont pas du tout les mêmes que ceux d'il y a 30 ans ou même 20 ans. Et aujourd'hui, il y a aussi des formes d'addiction aux drogues, à l'alcool, et aussi électronique, aux jeux. C'est un truc invraisemblable. Quand on a cela, il faut après développer des formations. Je sais que Marie-France CEFIS est très impliquée à l'IRTS, l'Institut régional des travailleurs sociaux, qu'elle encourage l'établissement à adapter ces formations, qu'elle contribue aussi à promouvoir certains métiers et qu'elle milite pour recruter dans notre département certains jeunes qui sortent de la formation de l'IRTS. C'est extrêmement compliqué, les besoins sont énormes. On est clairement dans une société qui souffre, qui va mal, une société violente et cette traduction se répercute sur le bien-être de l'enfant qui souffre. Moi, j'ai été traumatisé par cette jeune Jade, qui était une fille formidable. Elle était au Conseil municipal des jeunes, elle était brillante dans sa classe. Et le jour où elle a touché à la drogue, elle a décroché complètement. Moi j'ai rencontré son papa, je l'ai reçu personnellement ici-même et je peux vous assurer que le papa a vraiment activé tous les moyens qu'il pouvait pour protéger son enfant. Et la Justice n'a pas été capable d'apporter une solution, l'Institution n'a pas été capable d'apporter une solution, la Médecine n'a pas été capable non plus, c'est absolument incroyable. La pédopsychiatrie a été incapable de traiter son enfant. Le papa a essayé de sauver son enfant seul à la maison, cela a été catastrophique. Je ne jette la pierre à personne, simplement, à partir de cette expérience, il était nécessaire dans un Département comme le Territoire de Belfort de réfléchir à une approche globale sur les responsabilités des uns et des autres et sur ce maillage pour être sûr qu'on n'assistera plus à ce type de drame. C'est mon souhait, c'est mon vœu le plus pieux. Après, on doit adapter les formations.

Effectivement, l'Éducation nationale n'est pas dans la boucle de ce protocole de traitement des fugues et des incivilités. Mais je sais qu'on a d'autres conventions avec l'Éducation nationale, notamment pour lutter contre le décrochage scolaire. Parce que le décrochage scolaire est aussi un signal très fort du risque de dérive de cet enfant vers le mal-être, l'abandon, l'isolement. Et c'est des approches qui sont nouvelles je dois vous dire. Donc il y a des conventions qui existent par rapport au décrochage, cela fonctionne plutôt bien. Et puis après, il était nécessaire de rappeler les rôles parce que nos services font des signalements, police justice, il est nécessaire aussi qu'il y ait une action qui soit engagée par la police et la justice. Quand nos éducateurs nous font remonter certaines informations, il est nécessaire que nous les relayions mais il est nécessaire aussi qu'elles soient traitées. Et ça, je veux que l'ensemble des partenaires rassemblés dans ce protocole travaillent sur les informations qui peuvent remonter à partir de situations individuelles humaines difficiles.

**Samia JABER** : Il y a peut-être également un autre partenaire qui manque, je m'en rends compte : c'est la Maison de l'adolescence. Ils sont quand même régulièrement sollicités sur des prises en charge avec des psychologues etc. Je pense qu'ils peuvent être un partenaire aidant sur les situations les plus difficiles.

**Florian BOUQUET** : La genèse de ce protocole vient de Bavilliers, pour tout vous dire. Après, s'il faut élargir le nombre d'intervenants dans ce protocole, je n'ai aucun souci là-dessus. Il faudra en reparler avec Marie-France CEFIS. Mais simplement, il faut un point de départ, et j'ai senti de la part du Parquet une volonté de s'ouvrir parce qu'autrefois, c'était quand même une maison un peu isolée, à qui on faisait peut-être remonter des choses et on ne savait rien sur la suite. Aujourd'hui, je sens une volonté et peut-être une petite prise de conscience aussi, à la fois de la part de la juge des enfants et puis aussi de la procureure et de la Présidente du Parquet de s'accaparer ce type de sujet. Parce que c'est vrai que quand il y a une

problématique d'enfance, il y a aussi une problématique de famille et de parentalité. Et qui dit problématique de famille et de parentalité, c'est aussi parfois des faits de violence. C'est aussi la raison pour laquelle on a engagé au Conseil Départemental deux travailleurs sociaux présents en milieu police-gendarmerie, qui travaillent en réseau avec nos services en interne. Et parfois, on ignore certaines situations. C'est des publics qui se retrouvent en police-gendarmerie et dont on n'a pas connaissance. Donc il y a une véritable pertinence à agir sur tous ces leviers. Moi, je ne souhaite pas de situation de souffrance, de désespérance d'un jeune dans notre département. Je souhaite qu'on pousse les curseurs et je sens une prise de conscience de la part de l'institution judiciaire de renforcer cette connexion avec le terrain. Mais après, vous savez, le temps du travailleur social et le temps du juridique n'est pas toujours le même. Mais il est nécessaire que les liaisons et les connexions entre tous ces acteurs soient fluides. Et c'est le bénéfice de ce protocole de traitement des fugues et incivilités. Mais c'est un point de départ, s'il faut le développer après, je serai favorable à le faire évoluer, il n'y a pas de souci là-dessus. Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Ian Boucard, ayant donné pouvoir à Loubna Keffi-Charif, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet, Anaïs Monnier-Von Aesch, Cédric Perrin

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**16 voix pour**

**CD 20230309\_17** – Convention constitutive du groupement d'intérêt public : France  
enfance protégée  
Rapporteur : Florian Bouquet

**Florian BOUQUET** : Et je crois que je reste sur le champ de l'Enfance. C'est le point numéro 17 : c'est la convention constitutive du groupement d'intérêt public : France enfance protégée. C'est un GIP qui s'appelait autrefois Enfance en danger. Et tous les Départements de France se sont engagés dans ce GIP. Il y aura une contribution, une adhésion à ce GIP qui sera appelée au Conseil Départemental. Pour l'instant, il s'agit de prendre acte de la convention constitutive de ce GIP France enfance protégée, m'autoriser bien sûr à signer l'adhésion du Conseil Départemental du Territoire de Belfort et désigner un représentant. Je proposais la désignation de Marie-France CEFIS puisque cela rentre dans le champ de sa délégation, et de donner délégation à la Commission permanente de suivre l'évolution du fonctionnement de ce GIP. Je vous rappelle que c'est le seul GIP qui gère le numéro unique d'appel pour l'Enfance en danger. C'est une déclinaison du Pacte enfance d'Adrien Taquet, convention que Marie-France CEFIS a signée avec le Ministre l'an passé. Et le financement de ce GIP se fait à 50 % par les Départements de France et 50 % par l'État. Et c'est une dépense obligatoire. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame MOUGIN ?

**Isabelle MOUGIN** : Merci. J'aurais souhaité quelques éclaircissements parce que je ne suis pas certaine d'avoir tout bien compris dans cette affaire-là. Si j'ai bien compris, on a maintenant

la création au niveau national d'un GIP qui reprend un certain nombre de missions que n'avait pas Enfance en danger.

**Florian BOUQUET** : C'est cela.

**Isabelle MOUGIN** : Est-ce que ce GIP Enfance en danger est maintenu ? Est-ce qu'il y aura un sous-GIP ou est-ce qu'il devient un service, une démission de ce GIP France enfance protégée ?

**Florian BOUQUET** : C'est France enfance protégée qui remplace ce qui était autrefois Enfance en danger. L'enjeu, c'est la création d'un organisme national unique, qui intègre à la fois l'adoption, l'accès aux origines – parce qu'il y a aussi des naissances sous X – et cela renforce la cohérence des politiques sur les territoires avec des objectifs liés au Pacte enfance.

**Isabelle MOUGIN** : Excusez-moi. La question que je me posais est sur les autres missions que va devoir à gérer ce GIP en plus d'Enfance en danger, et ce que les Départements contribuaient déjà. Il y a un certain nombre de choses comme les bases de données sur les agréments d'adoption, les assistants familiaux etc. Parce que si j'ai bien compris, pour ce GIP, les Départements vont contribuer à hauteur de 50 %. Donc cela veut dire que si le GIP a des missions auxquelles le Département ne contribuait pas auparavant, il y aura un petit transfert des charges de l'État vers les Départements.

**Florian BOUQUET** : En fait, il faut vraiment travailler en complémentarité. Il y a des choses qui relèvent du judiciaire, des choses qui relèvent de l'État civil, c'est aussi la justice. Il y a bien sûr tous nos services sociaux. On n'est pas là pour s'opposer les uns les autres et le GIP a l'avantage de tous nous rassembler sous la même coupe. État 50 % et les Départements de France 50 %. Jusqu'à présent, notre cotisation au GIP France en danger était de 5 000, presque 6 000 euros si ma mémoire est bonne. Je ne sais pas quel sera l'appel à cotisation dans le futur GIP mais il faut retenir une chose : c'est bien évidemment l'intérêt de l'enfant avec des connexions beaucoup plus fortes entre le local et le national sur tout le champ de l'Enfance. Donc c'est ce qui m'intéresse, de travailler en réseau avec l'ensemble de nos travailleurs sociaux, c'est extrêmement important de s'inscrire. Il y a aussi toute l'animation de la plateforme téléphonique d'appel au numéro unique. Franchement, ce sont des choses qu'on ne pourrait pas piloter. On ne pourrait pas mettre en place un numéro unique département par département. Je crois qu'il est important aussi parfois de ne pas se dire que l'État se désengage, on est là pour travailler ensemble. Il exerce des missions qu'on ne peut pas assurer. En tout cas, je sens une volonté de la part de l'État de s'engager sur ce champ et de protéger l'enfant, tout comme les mamans d'ailleurs. Moi, je suis très favorable à l'adhésion du Conseil Départemental du Territoire de Belfort dans ce GIP. On sera le 27<sup>ème</sup> Département à s'engager. Donc je pense que c'est un vrai plus pour nous tous. Je salue l'arrivée de notre député, Ian BOUCARD, qu'il soit le bienvenu. Je mets aux voix l'adhésion du Département du Territoire de Belfort dans cette constitution du GIP France enfance protégée. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS****18 voix pour**

**CD 20230309\_18** – Renouvellement de la convention constitutive du Conseil  
Départemental de l'Accès au Droit de Belfort (CDAD)  
Rapporteur : Florian Bouquet

**Florian BOUQUET** : Point numéro 18 : il s'agit d'un renouvellement de convention constitutive du Conseil Départemental de l'Accès au Droit. Vous savez que le Conseil Départemental d'Accès au Droit est aussi un GIP qui a pour mission d'informer les publics, les personnes sur leurs droits et leurs obligations et de les accompagner dans leurs démarches juridiques. Autour de ce GIP, on retrouve bien sûr le Préfet, le Procureur de la République, le Président du Tribunal judiciaire, les associations France Victimes, l'Association des maires du Territoire, d'autres institutions comme l'Ordre des avocats, la Chambre des notaires etc. Pour ce GIP, l'adhésion du Conseil Départemental est de 4 000 euros et la mise à disposition de deux travailleurs sociaux, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Ce GIP a été constitué en 2013 et on a maintenu notre adhésion à cette démarche qui est profitable pour l'ensemble de nos administrés qui ont des besoins en termes de renseignements juridiques. Je vous propose donc de reconduire cette convention, notre adhésion à ce GIP pour une durée de 10 ans puisque c'est la durée du GIP. Vous savez que l'Etat s'inscrit dans des *timings* parfois longs, là c'est 10 ans. Et je vous propose donc de maintenir la présence du Conseil Départemental dans ce GIP pour une durée de 10 ans. Voilà. C'est Conseil Départemental de l'Accès au droit. Oui, Madame MOUGIN ?

**Isabelle MOUGIN** : Simplement une mini-coquille dans le rapport : il y a un « D » qui apparaît tout seul dans la première page, au 5<sup>ème</sup> alinéa.

**Florian BOUQUET** : Ah oui, exact, c'est noté. C'est juste, bien vu page 471. Dans ce cas, il sera retiré dans le compte-rendu. On a le souci du détail, je vous remercie. Bien, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Madame JABER ?

**Samia JABER** : Oui, je voulais profiter de cette séquence sur France enfance protégée pour faire une proposition à notre assemblée. Au niveau de la Ville de Belfort nous sommes en train d'acter que nous pouvions rechercher un équipement et une rue à baptiser au nom de Joséphine Baker, en mémoire à son action. Un nom de rue, cela n'a pas beaucoup d'intérêt ni de sens pour cette personnalité. Je me demandais si le Foyer de l'enfance ne serait pas plus symbolique en ce sens. Je sais qu'il n'a pas de nom aujourd'hui, le Foyer de l'enfance. Alors je ne demande pas de réponse, évidemment, mais est-ce qu'on pourrait étudier la possibilité de le nommer Foyer de l'enfance Joséphine Baker, compte tenu de son histoire vis-à-vis de la protection de l'enfance. J'en ai discuté avec Monsieur MESLOT dimanche puisque lui proposait une rue et je lui ai donc fait cette contre-proposition et il m'a dit qu'il n'y voyait pas d'inconvénient, qu'il suffisait qu'il y ait un rapprochement entre le Département et la Ville.

**Florian BOUQUET** : Alors effectivement, à la fin d'une réunion, Damien MESLOT a évoqué la possibilité pour la Ville de Belfort de désigner, de donner le nom de Joséphine Baker à une nouvelle rue, une rue à créer à Belfort. Il n'aime pas débaptiser les rues, il préfère son nom à une nouvelle rue à créer. J'en étais resté là, mais je n'avais aucune information sur le lieu, sur tout cela. Après, depuis dimanche, je n'ai pas eu de nouvelles de Damien MESLOT sur cette question. C'est vrai que, notre Foyer ne portant pas de nom, il est possible de le dénommer. Je sais qu'une salle du Foyer de l'Enfance porte le nom de Madame LACREUSE, qui avait fait un leg au Foyer de l'Enfance, mais le foyer en lui-même ne porte pas de nom. Donc moi je n'ai pas de souci là-dessus. Il faudra en rediscuter avec Monsieur le Maire. Voilà, que cela ne porte

pas à confusion non plus, à ceux qui programment leur GPS ou je ne sais quoi. Il faudra que je me concerte avec Monsieur le Maire de Belfort. Mais autrement, sur le principe, je n'ai pas de problème. Voilà. On a voté ? J'ai mis aux voix le CDAD ? Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**18 voix pour**

**CD 20230309\_19** – Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté pour le soutien des actions contribuant à la transformation du système de santé  
Rapporteur : Florian Bouquet

**Florian BOUQUET** : Point numéro 19 : il s'agit d'une convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé pour le CeGIDD. C'est une délibération qui revient tous les ans, donc il s'agit d'appeler l'ARS pour un montant de 277 409 euros pour l'animation du CeGIDD. Donc voilà le montant qui couvre la période du 20 décembre 2022 au 31 décembre 2025. C'est un engagement triennal de la part de l'ARS. Rassurez-vous, ce n'est pas 277 409 euros pendant 3 ans, c'est 92 470 euros sur 3 ans, pendant 3 ans. Donc cela permet au Centre de prévention de mettre les actions en matière de prévention sur les IST, de développer des actions de prévention, de dépistage des IST, des diagnostics de VIH, Hépatite, d'accompagnement dans la recherche de soins appropriés. Donc voilà, c'est l'ensemble des actions menées par le CeGIDD qui sont soutenues par l'ARS, sachant aussi que notre centre Simone Veil intervient en matière de prescription de la contraception, pour la vaccination aussi, et ce sont toutes ces actions qui sont soutenues par l'Agence Régionale de la Santé à hauteur de 277 409 euros pour les 3 prochaines années. Voilà. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**17 voix pour**

**CD 20230309\_20** – Adaptation du Fonds de Solidarité Logement (FSL) – Modification temporaire des critères du règlement intérieur  
Rapporteur : Loubna Ketfi-Charif

**Florian BOUQUET** : À présent, on aborde le volet « Insertion sociale et professionnelle ». Je vais laisser la parole à Loubna KETFI-CHARIF qui va vous présenter une modification du règlement d'intervention du FSL.

**Loubna KETFI-CHARIF** : Le FSL, c'est cela en fait. Bonjour à toutes et tous, il s'agit en fait d'une adaptation du Fonds de solidarité logement, et une modification temporaire des critères du règlement intérieur. Au regard de l'inflation et de l'augmentation des coûts de l'énergie, de nombreux ménages rencontrent des difficultés financières. Pour les atténuer, l'État a mis en place plusieurs dispositifs pour les particuliers modestes tels que le bouclier tarifaire, un chèque énergie exceptionnel, un chèque bois et le chèque fioul.

Le Département, chef de file de l'action sociale, gère le Fonds de solidarité logement qui permet aux foyers rencontrant des difficultés d'accéder ou de se maintenir dans un logement décent, et de disposer de fournitures d'eau, d'énergie et de services de téléphonie. Le règlement départemental du FSL permet d'accorder ces aides sous forme de prêt ou de subvention, qui sont toujours versés aux bailleurs ou aux fournisseurs. Ces derniers mois, il est constaté que certains habitants ont été contraints de financer dans l'urgence l'achat de fournitures du fait de pénuries réelles ou annoncées de certains combustibles. Ainsi, ils ne pouvaient pas prétendre à posteriori au soutien du fonds, malgré le constat d'un déséquilibre budgétaire important. C'est pourquoi il apparaît pertinent de modifier le règlement pour permettre d'accorder l'aide directement sur le compte bancaire des ménages, dès lors que ces derniers ont réglé leur facture d'énergie dans le mois précédent le dépôt de la demande.

Par ailleurs, le barème du FSL a été revu et simplifié afin de tenir compte de l'augmentation du SMIC et du RSA, de nouvelles hausses étant possibles, il est proposé de le figer pendant 6 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2023. Au regard des éléments exposés ci-dessus, il vous est donc proposé d'autoriser la modification temporaire du règlement intérieur du FSL à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour permettre le versement d'aides financières directement sur le compte bancaire des ménages pour compenser les dépenses d'énergie effectuées dans les mois précédents le dépôt de la demande, et d'approuver le nouveau barème annexé au présent rapport en le figeant jusqu'au 31 octobre 2023. Merci.

**Florian BOUQUET** : Merci Loubna. Madame JABER a demandé la parole.

**Samia JABER** : Oui, chers collègues, compte tenu de la crise énergétique à laquelle nous devons faire face pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, il me paraît urgent que le Département intervienne et développe une politique d'urgence pour répondre à cette crise. Sur ce qui est proposé aujourd'hui, bien évidemment, le fonds FSL doit être adapté dans ses règles de fonctionnement, notamment dans son volet de maintien dans le logement pour pouvoir accompagner les familles qui auront des difficultés de toute façon, on peut s'attendre à une explosion, des demandes à faire face à leur facture énergétique. Que l'on intervienne directement paraît également être la direction du bon sens. Donc là-dessus, il n'y a aucune difficulté, nous y sommes favorables.

Sur le deuxième point que vous proposez, j'ai par contre beaucoup plus d'interrogations. Vous souhaitez changer le barème qui prévoit de relever à 1 691 euros au lieu de 1 485 auparavant le seuil d'accès au FSL. Alors certes, le SMIC et le RSA ont été revalorisés mais est-ce bien le moment, à l'heure où l'inflation est galopante ? Les prix des denrées alimentaires sont en train d'augmenter très fortement et je ne parle évidemment pas des tarifs énergétiques qui sont en train d'exploser. Moi, je ne pense pas qu'il soit aujourd'hui urgent de relever ce barème,

on pourrait rester au barème actuel qui permettra de ne pas exclure des familles qui sont, de toute façon, sur un seuil très, très bas.

Troisième point : éteindre le feu, c'est bien, nous sommes dans notre rôle, nous sommes chefs de file de l'action sociale, nous avons des dispositifs qui permettent aux gens de garder la tête hors de l'eau, donc pas de souci là-dessus. Par contre, est-ce qu'il n'est pas temps aujourd'hui, Monsieur le Président, de prévenir cette question et de mettre en place une politique ambitieuse en matière de lutte contre la précarité énergétique et les passoires énergétiques ? Que ce soit dans le secteur public, je pense notamment à nos deux bailleurs sociaux, essentiellement Territoire Habitat sur le département. Et au niveau privé, je pense que le programme aujourd'hui, Habiter Mieux, qui consacre, je vous le rappelle, sur notre budget total, 21 500 euros, est dérisoire pour ne pas dire ridicule, sur notre budget total quand on sait ce à quoi nous devons faire face sur la question énergétique et l'envolée des prix. Alors, je ne développerai pas la question du pourquoi les prix sont ce qu'ils sont puisque nous avons déposé une motion et nous aurons l'occasion d'en débattre tout à l'heure. Mais je pense que notre collectivité, comme elle a pu le faire à l'époque, pendant une douzaine d'années, sur le volet de la réhabilitation urbaine puisque l'État a lancé l'ANRU avec des programmes très ambitieux de recomposition et de restructuration de nos grands quartiers d'ensembles, tout le monde avait été amené à financer. Donc l'État s'était engagé dans le cadre de l'ANRU et cela avait permis de lever des fonds très, très importants. Notre Département avait largement participé, ce qui avait permis de reconstruire quasiment tout le quartier des Résidences, dans un premier volet sur l'Est et ensuite sur l'Ouest. Nous avons pu retravailler tout le quartier de l'Arsoy avec Monsieur le Maire d'Offemont. Cette manne financière était tout à fait importante et surtout nécessaire. De mémoire, à l'époque, nous intervenions à hauteur d'à peu près 1 million d'euros par an sur le budget global du Département. Nous accompagnions Territoire Habitat dans le cadre de la prise en charge des démolitions. Il était important pour nous que la solidarité nationale avec les fonds de l'ANRU mais également la solidarité départementale intervienne dans une restructuration qui coûtait cher. Et il n'y avait pas de raison que ce soient les locataires HLM, qui sont les plus pauvres d'entre nous, qui aient la double peine et paient également la restructuration des quartiers dans tout le pays. Donc il me semble nécessaire aujourd'hui de revenir à ce type d'intervention et pour notre part, nous serions très très favorables à ce qu'un fonds d'urgence soit mis en place dès cette année, à hauteur de ce que vous pourrez y mettre. Et ensuite qu'on puisse mettre en place un budget pérenne sur la réhabilitation énergétique, qui ne soit évidemment pas que les dispositifs auxquels nous avons participé avec le dispositif d'État Habiter Mieux. On l'a fait pour la crise COVID. Vous avez mis sur la table un million d'euros en disant que les associations avaient besoin d'être soutenues etc. Je pense qu'aujourd'hui, la crise actuelle nous oblige aussi à réagir et ce n'est pas pour moi l'adaptation, partielle en plus, du règlement du FSL qui y répondra. Voilà donc moi je m'abstiendrai sur ce rapport. Autant sur le premier volet cela coule de source, autant sur le deuxième beaucoup moins.

**Loubna KETFI-CHARIF** : Madame JABER, je suis assez surprise, finalement, que vous alliez vous abstenir, il me semble, ou voter contre ce barème. On l'a dit, on l'a revalorisé pour tenir compte des revalorisations du SMIC et de minimas sociaux également, qui ont été plus fréquents du fait de l'inflation. Ce barème reste pour autant... Excusez-moi, vous écoutez la réponse du coup ou pas ? Vous me dites s'il faut que j'attende quelques minutes. Parce que c'est souvent ce que vous nous reprochez, c'est pour cela que je me suis permise de vous le dire. Donc ce barème a une valeur indicative et sur la base d'un rapport motivé. La Commission peut proposer le bénéfice du fonds à tout demandeur dont le niveau dépasserait ce barème, je tenais à vous en rassurer. Je voulais vous dire que pour beaucoup, le logement est devenu une charge financière telle qu'elle contraint et dégrade les conditions de vie de la population.

Concernant les actions de prévention, Madame JABER, je voulais juste vous rappeler que le logement-témoin mis à disposition par Territoire Habitat pour la réalisation de formations

pédagogiques autour des économies énergétiques est de plus en plus sollicité par nos partenaires. Et, permettez-moi de finir, les actions de sensibilisation aux écogestes vont être davantage développées pour tous les usagers et les professionnels des ESD. J'espère que cela vous rassure.

**Samia JABER** : Non, cela ne me rassure pas parce que l'appartement, c'est moi qui l'ai mis en place, donc il n'y a aucun souci, je connais le dispositif. Je pense qu'on ne prend pas la mesure de ce qui se passe. On ne peut pas dire aujourd'hui : « on va lutter contre la précarité énergétique en invitant les gens à vérifier quelle ampoule on doit mettre dans son appartement », on n'est pas du tout à ce niveau-là. Par contre, sur le deuxième point, je voterai avec mes camarades.

**Florian BOUQUET** : Non mais ce qui est important, vous avez compris, il y a un certain nombre de minimas qui ont été réévalués en France au cours de l'année 2022, simplement, le fait de cette augmentation sur le RSA et les minimas, cela sortait certains bénéficiaires du bénéfice du FSL. Donc il était nécessaire de réévaluer le seuil du FSL, fixé à 1 691 euros si ma mémoire est bonne, de manière à avoir un effet de seuil qui soit augmenté, de manière à pouvoir retrouver les mêmes bénéficiaires, et peut-être même certains autres qui se sont fragilisés du fait du coût de la vie. Voilà, c'était ça l'essentiel. Après, moi sur le FSL, effectivement, et notamment sur le FSL énergie, je le vois bien, les énergéticiens font de formidables profits, et résultat, c'est quand même nous qui améliorons la solvabilité des administrés et de leurs abonnés. Donc on a quand même des opérateurs énergéticiens qui font des profits. Moi, ce que je souhaiterais en France, si on veut faire de la justice sociale, c'est qu'il y ait un petit pourcentage de leur résultat net avant impôts qui soit déversé sur les taux FSL des différents Départements de France de façon qu'on puisse faire jouer à plein la solidarité. Parce que là on améliore le taux de recouvrement des factures de ces énergéticiens, moi je vous le dis comme cela. J'ai le sentiment que plus les tarifs augmentent, plus les Départements sont appelés au titre de la solidarité sociale, et c'est nous qui confortons leurs profits et leurs marges. C'est quand même le sentiment que cela me laisse. Donc effectivement, il était nécessaire par enjeu de solidarité sociale et humaine avec nos administrés de réévaluer mécaniquement ce seuil de façon que ceux qui ont bénéficié d'augmentation de leurs minimas puissent continuer à être soutenus par le FSL. Et puis, il y a ceux qui n'étaient pas dans le FSL et qui se sont fragilisés, et ces nouveaux venus, avec ce seuil des 1 691 euros – et dans le Département, c'est un seuil assez élevé quand on connaît les niveaux de revenus et les phénomènes de paupérisation dans notre Département. Aujourd'hui, ce sont 40 % des foyers fiscaux qui sont éligibles au FSL quand même. Donc la solidarité, c'était mon souhait de pouvoir tenir compte de ces évolutions au cours de l'année 2022 pour qu'on puisse appréhender.

Parce que ce que je crains, Mesdames et Messieurs, il y a eu du saupoudrage en fin d'année 2022, les chèques, toutes les sortes de saupoudrage de l'État, la prime bois, la prime fioul... On y retrouvait tout et rien. Et puis d'ailleurs, ils ont été assez peu sollicités parce qu'il n'y pas beaucoup de visibilité. Ils auraient mieux fait de nous donner les moyens et on les aurait mieux gérés, en proximité et avec efficacité. Simplement, ce saupoudrage a permis à certains foyers fragiles de pouvoir faire le plein de la cuve, de pouvoir rester abonnés au gaz ou à l'électricité. En revanche, ce que je redoute, c'est fin mars, quand il faudra refaire le deuxième plein de la cuve de fioul. C'est cela la question, et c'est là que notre règlement d'intervention doit être prêt. Parce que là, il n'y aura plus de saupoudrage de l'État et on va avoir des personnes qui vont avoir la cuve de fioul à sec, la crépine au-dessus et le problème c'est qu'ils devront payer avant d'avoir touché. S'ils paient le livreur de fioul avant, ils ne sont plus éligibles au FSL. Donc c'est là où il fallait adapter notre dispositif. De façon qu'on permette le paiement du FSL au moment où ils font le plein. Donc on a adapté cela et je dis le fioul mais ça peut être une autre énergie, en plus il y en a de moins en moins de fioul. C'est parce que je suis le fils d'un ancien marchand de fioul. Je dis ancien. Et de charbon, mais il n'y a plus de charbon, il n'y a plus de mines en France. Je dis cela, mais il était nécessaire de faire évoluer notre dispositif parce

que la personne qui doit se chauffer, elle doit faire le plein immédiatement, et la réponse du FSL était trop tardive. Et quand elle vient au FSL, on leur dit « eh bien vous avez déjà payé votre facture, vous n'êtes plus éligible ». Et c'était là où il était nécessaire d'adapter notre dispositif, et c'est là tout le sens de cette modification des critères. C'est conjoncturel et parfois, il y a des conjonctures qui durent. Mais là, je ne peux pas deviner ce que sera la suite, mais là, il nous est nécessaire d'adapter nos outils à cet enjeu du deuxième plein de la cuve de fioul, pour schématiser.

**Bastien FAUDOT** : Il y avait une incompréhension sur une formulation au rapport donc on va se concerter entre nous (*inaudible*) mais ce n'est pas grave.

**Loubna KETFI-CHARIF** : *Inaudible, micro non allumé*. Vous n'écoutez pas la réponse.

**Florian BOUQUET** : Voilà, la philosophie de cette modification du règlement d'intervention du FSL, c'est celle que je viens de vous affirmer, et tout le monde est pour. Mais je maintiens mon souhait que le fonds FSL doit être davantage abondé par les énergéticiens que par les contribuables. Parce que même si on exerce les solidarités, il nous faut avoir de la ressource et quand je vois les performances de certains groupes, franchement, cela m'interpelle. Je mets aux voix l'adaptation du Fonds de solidarité logement avec une modification temporaire conjoncturelle des critères pour tenir compte de la situation actuelle. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? À l'unanimité, comme dit Christian, je vous remercie.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mouglin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**18 voix pour**

**CD 20230309\_21** – Motion contre la hausse vertigineuse du prix du gaz et de l'électricité présentée par monsieur Christian Rayot pour le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)

**Florian BOUQUET** : Il y avait plusieurs motions qui ont été déposées sur table. Elles sont au nombre de 3, c'est bien cela ?

**Bastien FAUDOT** : Oui comme l'ordre du jour était modeste...

**Florian BOUQUET** : Oui, tu as bien raison. Mais non, il y a des points qui sont extrêmement importants, que ce soit sur le champ du social, de l'enfance, la famille et parentalité mais aussi sur le champ des solidarités. Il est extrêmement important de pouvoir intervenir sur ces questions. C'est un vrai enjeu de cohésion aussi dans notre Département et on est un petit Département, il faut veiller à ce que personne ne reste en situation de désespérance ou d'attente, c'est cela que je voudrais vous dire. Bien, par quoi on commence ? L'énergie ? Qui lit ? Christian.

**Christian RAYOT** : Monsieur le Président, écoutez, je crois que cette motion fait suite au précédent dossier. Vous connaissez ce que le pays vit actuellement avec la hausse vertigineuse du prix du gaz et de l'électricité, qui touche non seulement les familles, nos collectivités mais aussi nos entreprises. Et il nous semble, si vous voulez, que le gouvernement n'a pas pris la mesure des difficultés, sur les familles certainement, mais notamment sur le plan économique avec nos PME. Je crois que ce qui serait intéressant, ce serait de faire un petit l'histoire de ce que nous vivons. En 1970, le gouvernement de l'époque et notamment le gouvernement Messmer avait pris des décisions qui sont à l'origine de la mise en place des centrales nucléaires, qui donnaient à la France une place assez exceptionnelle dans le monde puisqu'à l'époque, nous étions totalement suffisants, nous avions l'électricité la moins chère d'Europe, nous exportions à de nombreux pays européens. Ce sont des choix politiques, on en arrive à des choix politiques. Et le constat qu'on fait aujourd'hui, ce sont des choix désastreux des 50 dernières années qui nous ont amenés à la situation dans laquelle nous sommes.

Le premier choix délibéré a été de renoncer à cet avantage de souveraineté énergétique. Le Traité de Maastricht en matière d'électricité a uniquement acté la nécessité d'interconnecter les réseaux nationaux à des fins de solidarité entre États. En revanche, le Traité de Lisbonne, dont l'adoption a été un déni de démocratie, a imposé la mise en place d'un marché européen de l'électricité qui ne pouvait déboucher que sur un prix moyen à l'échelle européenne. Ce qu'on a mis en place est donc l'ARENH : l'Accès régulé à l'énergie nucléaire historique.

Le second choix a été d'ouvrir à la concurrence le marché de l'électricité en imposant à EDF de céder 25 % de sa production énergétique nucléaire à 35 opérateurs qui ne font qu'acheter et qui revendent. Vous avez vu d'ailleurs les résultats de certains groupes en termes financiers, c'est ce qu'on appelle les effets d'aubaine et c'est, à proprement parlé, scandaleux. C'est la Commission européenne qui exigeait qu'EDF cède à vil prix 25 % de son énergie à ses opérateurs. En quelque sorte, on a monté, de façon un peu fictive je dirais, un marché de l'énergie qui a fait la part belle à ces 35 opérateurs, étant précisé que, dans ce qui avait été prévu normalement, ces opérateurs devaient aussi créer des moyens pour distribuer, de produire de l'électricité, ce qui n'a d'ailleurs pas été fait. Alors, certains se gaussent beaucoup de la situation d'EDF notamment, qui résulte en partie de l'ARENH. Je rappellerai qu'EDF a perdu 18 milliards d'euros en 2022. On oublie de dire d'ailleurs que l'ARENH a coûté la même année 26 milliards à EDF. C'est ça la réalité.

Et la troisième décision aux conséquences dramatiques a été de décider d'un alignement du prix de l'électricité sur le prix du dernier électron produit et donc de l'énergie de base la plus coûteuse. Les énergies renouvelables ayant été exclues du mécanisme, cette décision revient à indexer le prix de l'électricité sur celui du gaz avec les conséquences que nous savons et ce alors que le gaz ne représente environ 7 % de la production d'électricité dans notre pays. Cette décision a été prise à la suite de la décision de l'Allemagne de sortir du nucléaire, et produire ainsi son électricité essentiellement à partir du gaz. Il en résultait une augmentation considérable des coûts de production, en dépit de la présence, à l'époque, d'un gaz russe peu coûteux, qui fragilisait la compétitivité des entreprises allemandes. On cherchera en vain les contreparties obtenues par la France. Plusieurs pays ont d'ailleurs déjà décidé de sortir de l'ARENH, l'Espagne, le Portugal... Alors, là-dessus, quelle est la réalité ? La réalité, c'est que le coût du Mégawatt doit être de 46 euros actuellement. Une bonne partie des PME, en fonction des contrats, paient le Mégawatt 10 fois plus cher. L'Allemagne, quant à elle pour ses PME, a plafonné le coût du Mégawatt à 230 euros. Voyez la différence.

J'ai rencontré la semaine dernière semaine et ces dernières semaines 3, 4 entreprises, des PME, et je suis vraiment inquiet car quand on me dit : « écoutez, j'ai un bas de bilan avant impôts à 1 million d'euros. Je payais l'électricité 1 million 100 dans mon bilan, en 2022, je suis à 5 millions ». On fait vite le calcul sur ce que va être le bas de bilan. Quand on nous dit aussi : « je pourrai tenir 7 mois parce qu'on a 3,5 millions d'euros de trésorerie », la difficulté est réelle et la réaction du gouvernement avec les aides apportées, c'est *peanuts*. On ne prend pas véritablement en compte les difficultés auxquelles nos entreprises, nos PME vont être confrontées en fin d'année. Je trouve que c'est dramatique parce qu'il y a eu des procédures, je dirais, intéressantes, mises en place par le gouvernement en matière d'investissement. France Relance, France 2030, il y a des moyens qui ont été dégagés. Mais pour pouvoir investir, il faut pouvoir dégager du fonctionnement et des bilans bénéficiaires. Or on a mis des dispositifs en place pour permettre d'investir et c'était utile, il y avait besoin de le faire. Mais d'un autre côté on ne les aide absolument pas. Je pense qu'on en pas pris la mesure, malgré la sonnette d'alarme qu'ont tirée à différentes reprises le patronat et certains chefs d'entreprise, notamment le MEDEF. Je pense qu'on ne les a pas entendus, et moi je dis « casse-cou, attention ». Et l'objet de cette mesure, c'est l'intérêt supérieur du pays, c'est l'intérêt national, c'est l'intérêt des familles, c'est l'intérêt des salariés mais aussi des entreprises et de nos collectivités. Il faut sortir de l'ARENH, comme l'ont fait l'Espagne et le Portugal.

Et c'est l'objet de cette motion que je vous présente. C'est, d'une part, constater l'absence de respect par les opérateurs privés de constituer leur propre part de production, ce qui n'a pas été fait, et en conséquence mettre un terme au dispositif de l'ARENH, de dénoncer les règles européennes de fixation du prix de l'électricité par indexation sur les prix de gaz, demander le retour à deux EPIC, Etablissement public à caractère industriel commercial pour EDF, qu'il soit un véritable opérateur national public. Je note d'ailleurs au passage que le projet HERCULE qui consistait à démembrer encore un peu plus EDF, mais il faut toujours être prudent, que le projet recule, il aurait a priori été abandonné. Voilà, et demander l'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique, ses moyens d'investissement au service de la nation, et la création d'une commission sur l'avenir d'EDF, à laquelle seront associées les collectivités. Et faire le choix bien évidemment d'un véritable projet de société, par un véritable service de l'énergie dont la gouvernance doit inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour une réponse adaptée aux besoins des usagers, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays pérenne et pour une véritable solidarité énergétique. Voilà la mission que je viens de vous présenter avec l'aval de mes amis. Je voulais vous dire simplement qu'on n'est pas des amoureux fous de l'atome ni du nucléaire. Nous sommes des gens lucides et pragmatiques et force est de constater qu'actuellement nous avons une énergie qui est sûre, c'est le nucléaire. Et le jour où on aura d'autres possibilités pour se désengager petit à petit du nucléaire, évidemment que nous y serons favorables. Voilà ce que je voulais dire, je ne vais pas être beaucoup plus long, je vous remercie de votre écoute.

**Florian BOUQUET** : En tout cas, je dois vous dire que le Général de Gaulle qui a mené une politique du tout nucléaire doit bien se retourner dans sa tombe quand il voit la politique nucléaire aujourd'hui, ou énergéticienne, qui est menée dans notre pays parce que quand on pense qu'il y a 5 ans on fermait Fessenheim, qu'on a accru notre dépendance énergétique, que parmi nos centrales, une sur 2 a son réacteur à l'arrêt, que nos centrales hydro-électriques ont des niveaux d'eau qui sont très bas, on constate aujourd'hui que la France est dépendante, qu'elle est devenue fragile, et qu'elle a perdu en compétitivité. Parce qu'on avait une capacité à produire sur le plan industriel qui était phénoménale avec une énergie abondante et bon marché, à l'inverse des Allemands qui utilisaient encore le charbon – qu'ils utilisent toujours

d'ailleurs, c'est comme cela qu'ils réalisent leur croissance, franchement il y a de quoi faire pâlir certains dirigeants. Je regrette cette tendance car, si on avait gardé cette politique nucléaire soutenue, on aurait gardé une certaine force aujourd'hui qui nous serait bien utile dans la conjoncture actuelle.

Alors il y a des lobbies, il y a des partis comme Europe Écologie Les Verts qui ont beaucoup milité, rappelez-vous, pour la fermeture de Fessenheim, pour l'abandon du nucléaire. Quand je vois les Grünen allemands qui venaient manifester pour la fermeture de Fessenheim, pour la fermeture de la centrale parce que c'était la plus ancienne de France, d'accord mais elle était en bon état, elle pouvait encore tourner et je pense aujourd'hui que ceux qui ont pris la décision de fermer Fessenheim doivent regretter la décision qu'ils ont prise. Voilà, parce qu'ils ont fragilisé la France, fragilisé notre industrie. Nos entreprises, malgré tout leur savoir-faire et leur talent, sont mises à mal, et certaines vont passer à la trappe du fait du coût de l'énergie. Cela ne remet pas du tout en cause leurs compétences ni leurs brevets, mais c'est la conjoncture qui fait que certaines entreprises vont disparaître. Et cela, c'est dramatique pour la France, c'est dramatique pour notre industrie et pour nos emplois.

À contrario, il y a des pays qui ont développé d'autres stratégies, le charbon, l'Allemagne notamment et l'industrie bat son plein. À côté de cela, nous avons des entreprises qui font le choix de réduire leur nombre de jours de production, elles ont optimisé leurs flux, elles travaillent moins, elles grossissent leurs marges. Vous avez des pénuries de matériaux de construction, on le voit bien sur nos différents chantiers, que ce soient les fabricants de tuiles ou d'autres matériaux énergivores, ils ont fait le choix d'augmenter leurs tarifs, de produire moins, de créer la pénurie, de créer le besoin. Ils grossissent leurs marges et ils réduisent leur nombre de jours de travail. Et c'est comme cela qu'on va redresser un pays. Ian BOUCARD a demandé la parole.

**Ian BOUCARD** : Merci Florian. Je vais le dire de manière très succincte du coup. Je propose au groupe majoritaire de voter cette motion. Je souscris en tout point à ce que Christian RAYOT a écrit et à ce qui a été dit sur le rappel historique et sur les conséquences de ces choix qui nous interpellent sur deux sujets : d'abord le coût de l'électricité, le coût de l'énergie en général évidemment, mais aussi la question de la dépendance que Christian a abordé au début mais qui est essentielle. Il y a des dispositifs qui ont été mis en place aujourd'hui, notamment le fameux Bouclier fiscal mais qui est évidemment beaucoup trop excluant. Je pense aux collectivités en premier lieu parce que les petites communes sont concernées, et c'est une bonne chose. Mais dès que les collectivités atteignent une taille critique, elles ne sont plus concernées. Cela veut dire l'immense majorité des intercommunalités de notre pays, l'ensemble des Conseils Départementaux de notre pays et toutes les villes de taille moyenne qui se retrouvent confrontés à la hausse des prix de l'énergie alors que les populations y souffrent autant que dans les petites communes.

Et puis, tu l'as rappelé Christian, toutes nos TPE et nos PME, et on ne pourra avoir de réponse sectorisée comme elle l'est aujourd'hui. On a les boulangers qui manifestent donc le gouvernement s'occupe des boulangers, la semaine d'après, on a les bouchers qui manifestent donc le gouvernement vient s'occuper des bouchers. La réalité c'est que toutes les entreprises dans notre pays souffrent de la hausse des coûts de l'énergie sauf celles qui n'en utilisent pas mais il y en a quand même extrêmement peu donc il faudra quand même une réponse beaucoup plus globale. Et puis sur la question de l'indépendance, cela a été dit et c'est extrêmement juste, le mécanisme européen, tel qu'il a été défini, a été fait par les Allemands pour les Allemands et ne profitent qu'à eux en l'occurrence. Et il n'y a eu aucune contrepartie ni pour la France ni pour les autres pays qui avaient des choix politiques différents

que celui de sortir de l'énergie nucléaire. L'Espagne et le Portugal ont fait le choix de sortir de ce mécanisme, cela fait plusieurs semaines que nous – en tout cas à l'Assemblée et d'une manière transpartisane – appelons le gouvernement à sortir de ce dispositif qui relie le prix de l'énergie nucléaire à bas coût que nous produisons en France sous le prix du gaz, et symboliquement du gaz russe évidemment, pour redonner cette indépendance à notre pays et baisser surtout le coût de l'énergie. Parce que finalement, on dépense beaucoup d'argent pour des chèques énergie, pour amoindrir les factures des Français, et c'est une bonne chose, mais on pourrait surtout faire en sorte que notre prix de l'électricité diminue.

Cependant, Florian a eu raison de rappeler que j'aurais ajouté quelque chose dans cette motion : c'est que sur la question de l'indépendance, le choix politique des 10 dernières années visant à sortir de l'énergie nucléaire nous fragilise également fortement sur la question de l'indépendance. Quand je dis « sortir », c'est soit sortir, soit ne plus investir dans l'énergie nucléaire et cela nous fragilise fortement aujourd'hui parce que nous avons une capacité qui est beaucoup plus faible qu'il y a 10 ans, – je schématise un peu, qu'avant François Hollande – qui nous met en plus grande difficulté, qui fait que nous achetons de nouveau de l'énergie produite par les centrales à charbon allemandes. En termes d'indépendance, c'est une catastrophe, en termes écologiques, c'est évidemment une catastrophe aussi et en termes économiques c'est une triple catastrophe. Donc moi je voterai cette motion que je trouve extrêmement pertinente.

**Bastien FAUDOT** : Monsieur le député, je me permets de vous poser une question. Je pense que pour sortir de l'ARENH, il faut une majorité évidente à l'Assemblée aujourd'hui. Pourquoi cela ne se fait pas ? Je pose la question, ce n'est pas du tout un piège. C'est vraiment une question qui m'intéresse. Alors après, il ne faut pas, Christian l'a souligné, déplacer le sujet. Le cœur du sujet aujourd'hui, c'est bien la question du marché européen de l'énergie. Le mode de production en France est un mode historique. Qu'il y ait des avis contradictoires, des sensibilités différentes, etc. Mais tous les pays dans le monde ont fait des choix de mix énergétiques différents. Le choix du mix énergétique du Portugal ou de l'Espagne n'est pas le même que celui de la France. Pour autant, indépendamment de la question nucléaire puisqu'ils ne sont pas concernés, ils ont fait le choix de sortir de l'ARENH précisément parce qu'il y a une inégalité de traitement et un accord européen qui désavantage absolument tout le continent au bénéfice d'un pays et de son arrière-cour parce que la Pologne est dans la même condition que l'Allemagne du point de vue de la production énergétique et les anciens pays du bloc soviétique qui ont soutenu ce dispositif autour de l'Allemagne mais pour tous les autres pays, c'est une catastrophe. Je ne suis pas totalement naïf, je lutte quotidiennement contre ma naïveté mais ce que je veux dire par là, c'est que 1 : à l'Assemblée nationale, pour la peine, indépendamment des histoires de couleurs politiques etc. on s'en fiche, mais pour les députés de gauche, l'essentiel, pour ne pas dire la totalité, seront à mon avis favorables, vous à LR et y compris ceux du Rassemblement national et peut-être même des gens de la Macronie sincère – cela doit bien exister dans le pays j'imagine. Faites quelque chose de façon transpartisane.

**Ian BOUCARD** : Monsieur FAUDOT, vous connaissez suffisamment nos institutions pour savoir que c'est un projet de loi qui définit le fait qu'on soit dans l'ARENH ce sont les directives européennes que le gouvernement – quand l'Espagne et le Portugal en sont sortis, ce n'est pas sur un projet de loi – et on peut faire des résolutions, ce qui est l'équivalent des motions à l'Assemblée mais cela ne passera pas par un projet de loi. Mais je pense que tu le savais, Bastien, en me posant la question. C'est la première chose. Mais la deuxième chose, sur les choix politiques, et notamment sur le nucléaire, ce n'est pas anodin. D'autres pays ont effectivement fait d'autres choix mais la France avait fait un choix précurseur très tôt qui a

permis notre indépendance : le développement nucléaire en France qui lui a donné son indépendance énergétique, c'est un choix politique souverain qui date des années 1960. Donc ce n'est pas totalement anodin qu'on en soit sorti parce que pour une fois que la France avait un avantage comparatif sur un sujet qui était le nucléaire, la France a fait le choix délibéré de saper son avantage comparatif. Donc ce n'est pas totalement anodin et je me permets de dire que c'est totalement lié à la motion que vient de présenter Christian.

**Bastien FAUDOT** : J'ai bien compris la raison pour laquelle vous appuyez sur ce point de manière insistante ce matin, pour le reste...

**Florian BOUQUET** : Bon, merci à vous. Madame JABER a demandé la parole.

**Samia JABER** : Oui, en complément de ce qui vient d'être dit, je voulais juste rappeler le but de cette motion : c'est bien sûr d'ouvrir un débat parce que c'est intéressant qu'on en débattre entre nous mais aussi que ces éléments d'information soient mis sur la place publique. Il était important aussi de faire remonter la voix des territoires dans une période où, justement, il y a une pression au niveau des députés, il y a une commission d'enquête qui réfléchit en ce moment à toutes ces questions. C'est le moment peut-être de faire remonter la voix des territoires, de dire que les collectivités locales, l'ensemble de leurs élus votent à l'unanimité des motions qui dénoncent le dispositif et demandent à sortir de ce même dispositif. C'est intéressant donc que tous les maires prennent ce genre de délibération et qu'on fasse remonter tout cela. Il ne s'agit pas ici d'en débattre uniquement entre nous, d'autant que nous sommes visiblement d'accord. L'intérêt, c'est que cela remonte évidemment, et que cela commence à faire du bruit.

**Florian BOUQUET** : Merci. Marie-Hélène IVOL a demandé la parole.

**Marie-Hélène IVOL** : Oui, effectivement, comme mes collègues, je voterai pour cette motion. Je trouve en revanche qu'elle manque d'un petit quelque chose, c'est-à-dire d'un petit focus sur la situation dans le logement social. Demain, j'ai le Conseil d'administration de l'Union sociale pour l'habitat de Bourgogne-Franche-Comté que je préside et sur lequel on va voter une motion sur cette situation difficile au sein du logement social. Parce que je vous rappelle que nous n'avons plus le droit au tarif réglementé depuis des années et que finalement ceux qui sont le plus impactés par cette augmentation ce sont les locataires qui sont dans le parc avec du chauffage collectif. Nous n'avons pas le droit au bouclier tarifaire tel qu'il est mis en avant par le gouvernement, on n'y a pas le droit. Donc nos locataires vont avoir une augmentation largement supérieure aux 15 %. Et finalement ce que nous demandons c'est la mise en place d'un tarif social pour nos locataires ou, à minima, qu'on réintroduise le tarif réglementé pour le logement social sans distinction, et cela c'est très important. Et je pense que cela manque de ce focus.

**Bastien FAUDOT** : *Inaudible, micro non allumé.* Non je réagissais positivement.

**Marie-Hélène IVOL** : Oui, mais nous, on voudrait aller plus loin, c'est-à-dire mettre en place un tarif social. Aujourd'hui, le fait que nous ne soyons plus sur des tarifs réglementés, nous avons des collègues – alors ce n'est pas le cas de Territoire Habitat qui passe un peu au travers des gouttes mais il y aura sans doute une augmentation du chauffage sans doute –, mais du fait qu'il ait fallu repasser des marchés auprès de fournisseurs d'énergie, ils ont été obligés de signer des marchés à des montants absolument considérables. Et le pire c'est que le gouvernement, enfin le Président, avait dit que pour les fournisseurs d'énergie qui avaient passé des marchés à des montants insurmontables devraient renégocier. Aujourd'hui,

ce n'est absolument pas renégocié. Rien n'est fait. Donc nous sommes vraiment dans une situation difficile et là, je pense qu'il y a un petit focus nécessaire dans la mesure où on est un bailleur départemental et que cela a du sens d'y mettre aussi un petit focus sur le logement social, qui est le plus impacté aujourd'hui.

**Christian RAYOT** : Aucun souci, on peut ajouter.

**Florian BOUQUET** : Allez, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Oui ?

**Bastien FAUDOT** : On rajoute le point ?

**Florian BOUQUET** : Oui, si vous voulez.

**Bastien FAUDOT** : C'est demande, à minima, du tarif réglementé pour le logement social sans distinction...

**Marie-Hélène IVOL** : Sans distinction, cela veut dire « quel que soit » parce que nous on parle au niveau du SH donc on a des offices, on a des ESH, on a des COP, donc on veut que cela soit dans le logement social, toute la famille HLM, tout à fait.

**Bastien FAUDOT** : D'accord, je note. Donc ça vous va : demande à minima l'application du tarif réglementé au logement social sans distinction ?

**Isabelle Mougín** : Et la mise en place d'un tarif social.

**Marie-Hélène IVOL** : Alors effectivement, on pourrait ajouter la mise en place d'un tarif social pour nos locataires les plus démunis. En tout cas nous, c'est ce qu'on va demander oui.

**Florian BOUQUET** : Bien, si tout le monde s'accorde sur ce texte, je vous propose de le mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie. Il y avait une deuxième motion. C'était sur quoi ?

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Keffi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougín, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**18 voix pour**

**CD 20230309\_22** – Motion relative au Fonds de solidarité pour les populations victimes du séisme du 6 février 2023 en Turquie et en Syrie présentée par Madame Samia Jaber pour le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)

Sur la Turquie, pour tout vous dire, on a reçu une information importante de l'Assemblée des Départements de France qui a retenu comme partenaire ACTED. ACTED est une ONG française, une Organisation non-gouvernementale qui a son siège à Paris, qui s'appelle

l'Agence d'aide à la coopération technique et au développement. Et donc les Départements sont appelés, chacun, à mettre 10 000 euros. La Côte d'Or l'a fait hier ou avant-hier, et nous, nous le ferons lors d'une prochaine séance. Voilà, je vous le dis, ce sera inscrit. ACTED, pour tout vous dire, a soutenu en 2022 20 millions de bénéficiaires dans 43 pays à travers 507 projets d'urgence, réhabilitation, développement pour un budget annuel de 550 millions d'euros. Plus de 7 700 employés sur le terrain et au siège d'ACTED à Paris. ACTED possède aussi une véritable expertise en situation d'urgence, qu'il s'agisse de l'explosion du port de Beirut en 2020, du séisme en Haïti en 2021, de la crise en Ukraine en 2022, de la sécheresse dans la Corne de l'Afrique en 2022. ACTED a mis en œuvre des opérations rapidement afin de venir en aide aux plus vulnérables. Pour tout vous dire dans un prochain rapport...

**Bastien FAUDOT** : Pourquoi dans un prochain rapport ?

**Florian BOUQUET** : Parce qu'on ne l'avait pas emboîté au Service des assemblées aujourd'hui.

**Bastien FAUDOT** : C'est une motion, il suffit d'ajouter « à ACTED ». Il s'agit de 10 000 euros, c'est le montant dont vous parliez. Pourquoi attendre ?

**Florian BOUQUET** : Oui, si vous voulez. Donc vous proposez à ACTED, retenue par l'Assemblée des Départements de France du versement de la somme de 10 000 euros. C'est ce qu'on verse traditionnellement en situation d'inondation ou d'explosion. On l'avait déjà fait aussi pour le port de Beirut. Donc c'est vrai que ce sont des pays avec lesquels on a assez peu de connexions et...

**Samia JABER** : Non mais ACTED est un très bon choix.

**Florian BOUQUET** : Je ne connaissais pas.

**Samia JABER** : Je les connais, ils sont très bons.

**Florian BOUQUET** : En tout cas ce sont eux qui ont été retenus par l'ADF et on a eu l'information assez récemment. Donc vous pouvez le mettre dans la motion, on le fera dans une prochaine délibération. À moins que vous vouliez qu'on fasse un rapport sur table ? C'est exécutoire ? Alors le Directeur général validant l'opération, elle pourra aussitôt être mise au paiement comme si le rapport avait été mis sur table dès ce matin. Bon c'est très bien, à l'unanimité ?

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivol, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougin, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**18 voix pour**

**CD 20230309\_23 – Motion relative au Fonds de solidarité pour les populations victimes du séisme du 6 février 2023 en Turquie et en Syrie présentée par Madame Samia Jaber pour le groupe GRES (Gauche républicaine, écologique et sociale)**

**Florian BOUQUET** : Troisième et dernière motion.

**Bastien FAUDOT** : Monsieur le Président, vous me permettez de présenter la motion ? C'est un sujet dont on a déjà parlé à plusieurs reprises, qui a fait l'objet de débats entre nous. Je vais lire rapidement le contenu de la motion qui est présentée. En rappelant que le syndicat intercommunal de la piscine d'Étueffont, qui est composé de 41 communes dont une majorité sur la Communauté de communes des Vosges du Sud et une autre partie sur l'intercommunalité du Grand Belfort, permet, outre la pratique individuelle de la natation, d'accueillir l'ensemble des élèves de premier degré de ces communes et les collégiens de Montreux-Château et de Rougemont le Château ainsi que 3 instituts médico-pédagogiques du département. Ce sont donc au total plus de 40 000 enfants qui ont été formés au savoir-nager depuis 2004, en sachant que la France déplore encore, malheureusement, de nombreux décès d'enfants par noyade chaque année et que l'apprentissage de la natation demeure une priorité nationale définie par le ministère de l'Éducation nationale. Depuis 20 ans, le Département contribue financièrement au fonctionnement de ces équipements majeurs pour le Nord-Territoire et pour l'ensemble du département. Le maintien de ce financement se justifie, à notre sens, au titre des politiques de solidarité territoriales, de l'accueil des collégiens mais aussi au titre de la compétence tourisme co-exercée par le Département.

Cette contribution, qui s'élève à un peu moins de 250 000 euros annuels, procède d'une convention conclue entre le Conseil Départemental et le Syndicat de gestion en 2004 et dont l'article 6 stipulait qu'au terme de sa durée, ses closes seraient renégociées entre les parties. Le Président du Conseil Départemental a annoncé, par un courrier au maire en date du 1<sup>er</sup> décembre dernier, son intention de ne pas renégocier la convention et donc d'y mettre un terme unilatéralement.

En outre, sur la base d'une erreur d'écriture comptable - c'est un détail mais cela permet de le préciser, mais qui a quand même une conséquence financière de plus de 30 000 euros – de la part du Syndicat de gestion, attestée depuis lors par un inspecteur des finances publiques, le Département a baissé sa contribution au titre de l'année 2022 à 215 570 euros contre 248 120 euros en 2021. Ce sont aujourd'hui l'avenir d'un équipement sportif structurant, un service public vital et plus largement l'équilibre de notre Territoire qui sont mis à mal. Les communes membres du Syndicat seraient conduites à augmenter leur contribution dans des proportions importantes, de l'ordre de plus de 50 % et, de fait, à devoir arbitrer entre l'apprentissage obligatoire de la natation pour leurs enfants et la saine gestion de leurs budgets municipaux afin de sauvegarder cet équipement – ou si demain il y a un transfert à l'intercommunalité, à la Communauté de communes.

Afin de sauvegarder cet équipement indispensable à la moitié du Territoire de Belfort ou presque, le département ne comptant que 3 autres piscines – en réalité à Belfort et à Delle qui sont déjà très fortement occupées –, et de rassurer nos concitoyens ainsi que la très grande majorité des maires des 41 communes contributrices et de leurs administrés, le Conseil du Territoire de Belfort s'engage – c'est ce que nous proposons – à garantir l'égalité d'accès des élèves des écoles et des collèges à l'apprentissage de la natation sur l'ensemble de son territoire, décide d'ouvrir une phase de renégociation de la convention conclue avec le Syndicat intercommunal de la gestion de la piscine d'Étueffont en vue d'évaluer les modalités de la poursuite de son soutien et enfin, décide de verser la subvention annuelle au Syndicat

intercommunal de gestion de la piscine d'Étueffont au titre de l'année 2022 dans sa totalité, c'est-à-dire les fameux 248 120,64 euros. Je vous remercie.

**Florian BOUQUET** : Bon, Monsieur FAUDOT, cela fait plusieurs années que vous faites de la piscine d'Étueffont votre cheval de bataille, mais on ne fait pas le bonheur des gens malgré eux. Et déjà en 2018, il y avait une tentative de déstabiliser le Conseil départemental... Qui me filme là-bas au bout ? Merci. Il y avait déjà eu en 2018 une tentative de déstabilisation du Conseil Départemental en affirmant devant tous les adhérents, tous les membres du Conseil syndical de la piscine d'Étueffont que le Conseil Départemental baissait sa contribution financière. En fait, les textes sont très clairs, les conventions financières que je tiens à votre disposition, je les aie sous la main. Les textes sont très clairs, la participation du Conseil Départemental est indexée sur le compte administratif de l'année précédente et ne dépasse pas les 45 % des dépenses de fonctionnement. Donc le compte administratif, c'est un document officiel.

Et à l'époque, en 2018, il y avait déjà eu cette tentative de déstabilisation, ce qui m'avait valu de rassembler l'ensemble des conseillers syndics de la piscine d'Étueffont, ici même, pour leur montrer la lecture de la convention et de la convention financière pour leur démontrer que le Conseil Départemental ne baissait pas de manière politique et unilatérale sa contribution. Il appliquait simplement à la lettre les conventions qui nous liaient. Donc effectivement, ce n'était pas tout à fait la même histoire qui avait été racontée par son Président, qui était bien gêné d'ailleurs, il était au premier rang, juste là. Ensuite, j'ai quand même profité de l'occasion dès 2018 pour rappeler que la convention avait eu une échéance, qu'elle avait été faite à une époque où les Conseils départementaux de France disposaient encore de la compétence générale et que c'était à ce titre là qu'elle avait apporté son soutien à cet équipement sportif.

Et j'ai annoncé dès 2018 – on est en 2023 – que la convention allait s'arrêter et qu'il n'y aurait aucun moyen pour le Département de pouvoir en négocier une autre ou d'en réécrire une autre ou de se maintenir tout simplement. Il y a eu plus récemment une erreur dans l'écriture comptable, c'est quand même fort dommage car il y a quand même un service de la paie départementale, il y a quand même beaucoup d'opérateurs dans une écriture comptable. C'est quand même malheureux qu'il y ait eu cette anomalie en 2021 qui a fait qu'une écriture est passée sur 2022. Quand on est en 2022 et qu'on doit verser notre contribution 2022, on se reporte au document comptable, le compte administratif, qui est un document officiel qui a été publié en 2021, l'année d'avant. Mais en 2021, il manquait un amortissement, un investissement et donc l'application stricte de notre convention faisait qu'on s'appliquait le chiffre retenu dans le compte administratif en 2021. Alors après, vous pouvez demander l'attestation à un payeur qui va vous dire « effectivement, il y a eu une erreur en 2021, on va la reporter sur 2022 » mais 2021 dans la convention ce n'est pas 2022. En revanche, si cette anomalie apparaît sur 2022, on est en 2023, on pourra – puisque sur la contribution financière 2023, on va se reporter sur le compte administratif 2022 qui est un document qui va être publié dans les prochaines semaines – dès lors la contribution 2023 pourra tenir compte de cette anomalie. Donc il n'y aura pas de perdant. Simplement il y a un décalage dans le temps et ce sera la dotation 2023 qui sera la toute dernière de la convention qui nous lie. Donc déjà là, j'ai partiellement répondu à votre attente.

Sur le devenir de la convention : ce n'est pas une rupture de convention de manière unilatérale de ma part, c'est une convention qui a été écrite en 2004 pour une durée de 20 ans et donc on est arrivés au terme d'une convention, c'est tout. Ce n'est pas une rupture unilatérale de ma part. Vous essayez de me présenter dans les Vosges du Sud – et je sais que vous aimez agiter le brûlot en me présentant comme le diable – mais c'est la stricte application d'une convention.

C'est la stricte application d'une convention conclue en 2004 pour une période de 20 ans donc on arrive à échéance d'une convention dont acte. Je sais que le Président de l'intercommunalité, Jean-Luc ANDERHUEBER, a rencontré les maires adhérents au Syndicat de la piscine d'Étueffont, de manière à leur proposer que ce soit l'intercommunalité qui reprenne cette compétence, ce qui, à mon sens, est quelque chose d'extrêmement logique et de pertinent puisque sur un petit Département comme le Territoire de Belfort, la communauté de communes Sud-Territoire a repris la piscine de Delle et que le Grand Belfort gère ses piscines sur la ville de Belfort. Donc il y a une logique dans la distribution des rôles et de nos politiques prévues par le Code général. Alors que l'intercommunalité reprenne la compétence de la piscine. Je sais que cette rencontre a eu lieu, de mémoire, le 30 janvier. Des pistes de travail ont été abordées par le Président de l'intercommunalité, à savoir la reprise de la piscine par l'intercommunalité, comme cela se fait par ailleurs. Je sais que des maires qui ont la double appartenance à celle du Grand Belfort, Communauté d'agglomération mais aussi l'appartenance à ce Syndicat de la piscine d'Étueffont ont demandé quel montant, quel solde serait à verser pour se retirer du syndicat. Parce que, vous l'avez compris, les contribuables de certaines communes de GBCA paient aussi pour la piscine en tant qu'adhérents, et paient aussi en tant que contribuables de GBCA.

Même si le Président de la Communauté de communes explique que c'est un mensonge de dire qu'ils paient 2 fois, en étant contribuables de GBCA et en étant adhérents, ils paient 2 fois pour la compétence piscine. Il faut se raconter les choses, il faut se les dire. Donc le débat est ouvert entre le Président de l'intercommunalité Vosges du Sud et les maires des communes adhérentes du Syndicat. Certaines sont désireuses de sortir, mais on ne sort pas d'un syndicat de cette manière, il y a quand même des choses qui sont très cadrées. S'il y a un retrait, il y a quand même un ticket de sortie à verser en investissement entre autres, et donc ces choses sont en discussion et moi je n'ai pas à m'en mêler. C'est quand même un principe de la libre administration et je ne me permettrais pas de m'immiscer dans les affaires de l'intercommunalité des Vosges du Sud ni dans celles des maires adhérents au Syndicat. C'est leur libre administration. Néanmoins nous avons une convention qui arrive à son terme et elle ne sera pas prorogée, je vous le dis. En revanche, notre dotation 2023 tiendra compte de la valeur 2022 rectifiée, et il en sera ainsi. Franchement, je n'ai pas de souci là-dessus.

**Bastien FAUDOT** : Monsieur le Président, je voudrais insister sur un seul point. J'ai bien enregistré ce que vous nous avez dit sur le montant 2023 par rapport aux erreurs sur lequel je n'insiste pas, ce n'est pas le point central de cette motion. Mais vous dites que les conventions sont pour 20 ans et vous faites comme si le non-renouvellement ou même l'absence de volonté de renégociation (*inaudible*). C'est un établissement structurant du point de vue des politiques touristiques pour le Nord-Territoire. Je suis convaincu que tous les élus du Nord-Territoire en sont parfaitement conscients. Et c'est aussi un outil d'équilibre et de solidarité territorial du point de vue des politiques du sport et des politiques (*inaudible*). Alors si vous considérez que cela ne suffit pas, de justifier d'une participation du Département, ou en tout cas y réfléchir, peut-être dans un cadre plus large à l'échelle départementale, je ne sais pas si vous (*inaudible*). Mais mettons quand même ce point-là de côté. À partir du moment, et pas besoin de sortir de Saint-Cyr pour le comprendre, où sur une piscine qui aura un budget inférieur au million d'euros pour l'année, on retire 250 000 euros de participation et alors que par ailleurs il existe la tentation, qu'on peut comprendre à certains égards, je ne porte pas de jugement, cela ne m'appartient pas, de certains maires membres du syndicat et du GBCA de quitter le syndicat de cette piscine, si le syndicat de la piscine d'Étueffont doit à la fois se priver des subventions du Département mais aussi des subventions d'un certain nombre de communes qui décideraient de quitter le syndicat, si toutefois elles le peuvent, le risque majeur que l'on fait courir à terme c'est (*inaudible*) ou une réduction considérable du service. Je souligne une chose, c'est qu'aujourd'hui les créneaux disponibles à une piscine du Grand Belfort, il n'y en a pour ainsi dire plus, pour les (*inaudible*). Je souligne une autre chose, les 3 IME qui

permettent à des enfants porteurs de handicap d'accéder à des services de natation, accompagnés et encadrés à la piscine d'Etueffont ont droit à des demi-journées complètes d'encadrement. Est-ce qu'il n'y a pas, y compris du point de vue des politiques de notre Département en matière de solidarité, le devoir de prendre en compte ces choses-là ? Aucune autre piscine ne le fait dans le département. On ne peut pas juste botter en touche et faire comme si tout cela n'existait pas.

**Florian BOUQUET :** Monsieur FAUDOT, n'allez surtout pas faire croire que Monsieur BOUQUET se réjouirait de la fermeture d'un établissement ou d'un équipement sportif. Simplement, il y a des facilités qui existaient en 2004 qui n'existent plus 2024, c'est ainsi. Là-dessus, je ne dérogerai pas et j'ai d'autres moyens de soutenir la politique sportive. On le fait à travers le Fonds d'aide aux communes, on le fait avec les associations sportives. Je connais, c'est mon attachement à la politique sport et là-dessus, je n'ai rien à prouver. Simplement il y a une convention qui nous lie avec un Syndicat et cette convention arrive à échéance. Voilà, intellectuellement, il faut le comprendre.

**Bastien FAUDOT :** Je pense que tous les habitants du Nord-Territoire vous auront bien entendu Monsieur le Président.

**Florian BOUQUET :** Eh bien très bien, il faudra travailler sur une suite. Voilà, parce qu'autrement, le Département reprend la piscine de Delle, il reprend la piscine Pannoux etc. Tu la donnes, Christian !

**Christian RAYOT :** *Inaudible, micro non allumé*

**Florian BOUQUET :** Personnellement, je me suis déplacé à la piscine d'Étueffont. Quand le Président m'a présenté un projet à 1 million d'euros et qu'il demandait encore au Conseil Départemental de participer à cet équipement alors même qu'en 20 ans, on aura injecté 5 millions d'euros. Moi avec 5 millions d'euros, je vous finance deux gymnases, je vous finance plein de choses dans le département. C'est quelque chose d'hallucinant. Je lui ai expliqué quand même que la ficelle était un peu grosse, que c'était déjà bien que cet équipement soit soutenu à hauteur de 250 000 euros par an, c'était déjà un bon signe. Donc on n'a pas participé à cet investissement, on a participé uniquement à travers les conventions financières qui nous liaient et uniquement ça.

**Christian RAYOT :** Monsieur le Président, je crois qu'historiquement, il faut dire que si le Département s'est engagé il y a un peu plus de 20 ans à soutenir, en matière de frais de fonctionnement, cette piscine, c'est tout simplement parce que le Nord-Territoire avait été très meurtri sur le plan économique, était sans doute la partie du département qui souffrait le plus économiquement. Et il s'était dégagé une idée générale qu'il fallait soutenir cette piscine et son mode de fonctionnement pour la population et les gamins du secteur, voilà.

**Florian BOUQUET :** Vous avez tout dit, Madame JABER. Il ne fallait pas la faire.

**Samia JABER :** Non, je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas la faire. J'ai dit qu'on ne pouvait pas la faire à l'époque et c'est la solidarité qui avait permis de la faire.

**Christian RAYOT :** Donc voilà. Si j'en viens à rappeler cela, je crois que cela avait fait consensus à l'époque pour donner un coup de main et pour aider les équipements et la vie associative et sportive en termes de service sur le Nord-Territoire.

**Florian BOUQUET :** Pour résumer, sur l'erreur comptable, elle sera retraitée à notre niveau dès lors qu'on aura eu communication du compte administratif 2022 qui intègre cette erreur. Et pour la cotisation 2023, nous pourrions nous appuyer sur le document du compte

administratif 2022, où apparaît cette anomalie. Donc ils auront cette dotation, aucun problème là-dessus. Simplement, je rappelle, comme je le dis déjà depuis près de 7 ans, qu'une convention a toujours un terme et que, dans tous les cas de figure, il ne m'est pas permis de la proroger ni d'en réécrire une autre. Voilà, j'ai dit. Anaïs VON AESCH-MONNIER a demandé la parole.

**Anaïs VON AESCH-MONNIER** : Moi je voulais juste revenir sur l'accès de nos collégiens en ce qui concerne la pratique de la natation parce qu'il est aussi question de ce point-là, qui est soulevé à travers votre motion. Je voulais juste dire aussi que cela n'empêchera en aucun cas l'accès de nos collégiens à la piscine puisqu'à travers les dotations que nous leur fournissons, les collèges seront aussi en capacité de s'acquitter des factures. C'est notamment le cas pour le collège de Beaucourt, lorsque les collégiens se rendent à la piscine de Delle.

**Bastien FAUDOT** : Mais si la piscine ferme, comment fait-on ?

**Anaïs VON AESCH-MONNIER** : On n'en est pas encore là.

**Florian BOUQUET** : C'est à eux d'être acteurs de leur destin. Bien, écoutez, je vous remercie. Il faut quand même mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions à cette motion ? Qui s'oppose à la motion présentée par l'opposition ? Donc voilà, je vous remercie. Qui s'abstient sur ce texte ? Merci.

**Étaient présents** : Florian Bouquet, Président, Marie-Hélène Ivoll, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, Didier Vallverdu, 2<sup>ème</sup> Vice-président, Loubna Ketfi-Charif, 3<sup>ème</sup> Vice-présidente, Pierre Carles, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Anaïs Monnier-Von Aesch, 5<sup>ème</sup> Vice-présidente, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Françoise Meyniel, Samia Jaber, Bastien Faudot, Emmanuel Formet, Isabelle Mougine, Christian Rayot, Conseillers départementaux

**Étaient excusés** : Marie-France Cefis, ayant donné pouvoir à Pierre Carles, Cédric Perrin, ayant donné pouvoir à Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-Dominique Beluche, ayant donné pouvoir à Emmanuel Formet

## **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

### **6 voix pour**

**10 voix contre** : Florian Bouquet, Marie-Hélène Ivoll, Loubna Ketfi-Charif, Pierre Carles, Anaïs Monnier-Von Aesch, Marie-France Cefis, Sébastien Vivot, Maryline Morallet, Ian Boucard, Cédric Perrin

**2 abstentions** : Didier Vallverdu, Françoise Meyniel

**Florian BOUQUET** : Bien, merci à vous, je vous remercie pour ces travaux très proactifs et très riches. Je mets l'assemblée en récréation 5-10 minutes, que certains fassent une petite pause cigarette ? Et puis je reprends avec la Commission permanente du Conseil départemental. Oui, ne vous éloignez pas, il ne faut jamais s'éloigner du Président.

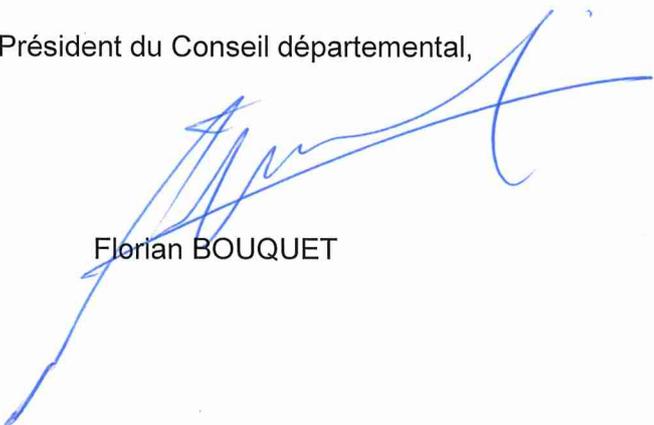
*La séance est levée à 11 heures 41.*

## Bordereau des pièces annexes

Annexe 1 : brochure des rapports + annexes

Annexe 2 : brochure des extraits des délibérations + annexes

Le Président du Conseil départemental,



Florian BOUQUET

La Secrétaire de séance,



Françoise MEYNIEL